



Nations Unies

Forum des Nations Unies sur les forêts

**Rapport sur les travaux
de la dixième session
(4 février 2011
et 8 au 19 avril 2013)**

**Conseil économique et social
Documents officiels, 2013
Supplément n° 22**

Merci de recycler



Conseil économique et social
Documents officiels, 2013
Supplément n° 22

Forum des Nations Unies sur les forêts

**Rapport sur les travaux
de la dixième session
(4 février 2011
et 8 au 19 avril 2013)**



Nations Unies • New York, 2013

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention	1
A. Projets de décisions présentés au Conseil pour adoption	1
Rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les travaux de sa dixième session et ordre du jour provisoire de sa onzième session	1
B. Résolutions portées à l'attention du Conseil	2
Résolution 10/1	
Progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts, contributions régionales et sous-régionales, forêts et développement économique et renforcement de la coopération	2
Résolution 10/2	
Questions nouvelles, moyens de mise en œuvre et Fonds d'affectation spéciale à l'appui du Forum des Nations Unies sur les forêts	8
C. Décisions portées à l'attention du Conseil	18
Décision 10/1	
Motion de remerciement adressée au Gouvernement et au peuple turcs	18
Décision 10/2	
Dates et lieu de la onzième session du Forum	18
II. Débat ministériel	19
A. Tables rondes parallèles	19
B. Dialogue interactif de haut niveau avec les chefs des organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts	20
C. Débat ministériel général	21
D. Clôture du débat ministériel	23
III. Évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et dans la réalisation des quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts	24
IV. Contributions régionales et sous-régionales	25
V. Les forêts et le développement économique	26
VI. Questions nouvelles	28

VII.	Dialogue multipartite	29
VIII.	Renforcement de la coopération et coordination des politiques et des programmes, notamment en fournissant de nouvelles orientations au Partenariat de collaboration sur les forêts	30
IX.	Moyens de mise en œuvre d'une gestion durable des forêts	31
X.	Fonds d'affectation spéciale du Forum	32
XI.	Questions diverses	33
	A. Motion de remerciement adressée au Gouvernement et au peuple turcs	33
	B. Réunions des groupes de travail	33
XII.	Dates et lieu de la onzième session du Forum	35
XIII.	Ordre du jour provisoire de la onzième session du Forum	36
XIV.	Adoption du rapport du Forum sur les travaux de sa dixième session	37
XV.	Organisation de la session	38
	A. Ouverture et durée de la session	38
	B. Participation	38
	C. Élection du Bureau	38
	D. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux	39
	E. Création de groupes de travail et désignation de leurs coprésidents	40
	F. Clôture de la dixième session du Forum	40
Annexes		
I.	Liste de documents	41
II.	Résumés des tables rondes parallèles	43
III.	Résumé du Dialogue interactif de haut niveau avec les chefs des organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts	47
IV.	Résumé du dialogue multipartite entre les États Membres, les grands groupes et les chefs des organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts ...	50

Chapitre I

Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

A. Projets de décisions présentés au Conseil pour adoption

1. Le Forum des Nations Unies sur les forêts recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision ci-après :

Rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les travaux de sa dixième session et ordre du jour provisoire de sa onzième session

Le Conseil économique et social :

- a) Prend note du rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les travaux de sa dixième session¹;
- b) Approuve l'ordre du jour provisoire de la onzième session du Forum tel qu'il est donné ci-après.

Ordre du jour provisoire de la onzième session du Forum des Nations Unies sur les forêts

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Forêts : progrès accomplis, difficultés rencontrées et perspectives pour l'arrangement international sur les forêts :
 - a) Examen de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts et de toutes les options futures;
 - b) Examen des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et dans la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts;
 - c) Examen de la contribution des forêts et de l'arrangement international sur les forêts, y compris l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts, aux objectifs de développement convenus à l'échelle internationale.
4. Moyens de mise en œuvre d'une gestion durable des forêts et application de la législation forestière et gouvernance à tous les niveaux.
5. Renforcement de la coopération et coordination des politiques et des programmes, y compris la formulation de nouvelles orientations pour le Partenariat de collaboration sur les forêts.
6. Contributions régionales et sous-régionales.
7. Débat multipartite.

¹ Documents officiels du Conseil économique et social, 2013, Supplément n° 22 (E/2013/42).

8. Débat de haut niveau.
9. Fonds d'affectation spéciale du Forum.
10. Questions diverses.
11. Adoption du rapport du Forum sur les travaux de sa onzième session.

B. Résolutions portées à l'attention du Conseil

2. Les résolutions suivantes adoptées par le Forum des Nations Unies sur les forêts sont portées à l'attention du Conseil :

Résolution 10/1

Progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts, contributions régionales et sous-régionales, forêts et développement économique et renforcement de la coopération

Le Forum des Nations Unies sur les forêts,

Rappelant la Déclaration de principes, non juridiquement contraignante mais faisant autorité, pour un consensus mondial sur la gestion, la conservation et l'exploitation écologiquement viable de tous les types de forêts², la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement³ qui énonce des principes tels que le principe 7 relatif aux responsabilités communes mais différenciées, le chapitre 11 du programme Action 21⁴, la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable et le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable⁵, l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts⁶ et le document final intitulé « L'avenir que nous voulons », qui a été adopté à l'issue de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable⁷,

Rappelant également la déclaration ministérielle adoptée à l'issue du débat de haut niveau de la neuvième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, à l'occasion du lancement de l'Année internationale des forêts⁸,

Rappelant en outre la résolution 61/193 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 2006, dans laquelle l'Assemblée proclamait 2011 Année internationale des forêts, et sa résolution 67/200 en date du 21 décembre 2012, dans laquelle l'Assemblée proclamait le 21 mars de chaque année « Journée internationale des forêts »,

² *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992*, vol. I, *Résolutions adoptées par la Conférence* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatif), résolution 1, annexe III.

³ *Ibid.*, annexe I.

⁴ *Ibid.*, annexe II.

⁵ *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1), chap. I, résolution 1, annexe et résolution 2, annexe.

⁶ Résolution 62/98 de l'Assemblée générale, annexe.

⁷ Résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe.

⁸ *Documents officiels du Conseil économique et social, 2011, Supplément n° 22 (E/2011/42)*, chap. I, sect. A, projet de décision I.

Saluant les progrès accomplis par les États Membres dans la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts, tout en soulignant que des lacunes subsistent en ce qui concerne les moyens de cette mise en œuvre pour de nombreux pays, en particulier pour les pays à faible couvert forestier, les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les pays africains, et en soulignant également la nécessité de mobiliser des ressources accrues de toutes provenances,

Saluant également des efforts déployés par son secrétariat et les activités conjointes entreprises par le Partenariat de collaboration sur les forêts et ses organisations membres en 2011 et 2012 à l'appui du Forum et en vue de la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts, ainsi que les apports et contributions des organisations et mécanismes régionaux et sous-régionaux et des grands groupes,

Rappelant le programme de travail pluriannuel du Forum pour la période 2007-2015⁹ et le thème général de la dixième session du Forum, « Les forêts et le développement économique », ainsi que les activités organisées et menées entre les sessions par des pays, des régions et des organisations sur ce thème,

Saluant la contribution positive de la gestion durable des forêts au développement durable, et en particulier à une croissance économique profitant à tous, à l'élimination de la pauvreté et à l'amélioration des moyens de subsistance et de la condition humaine,

Soulignant l'importance des avantages sociaux, économiques et environnementaux des forêts pour les populations et des apports de la gestion durable des forêts au développement durable et réaffirmant que la grande diversité des produits et des services fournis par les forêts peut aider à résoudre un bon nombre des problèmes de développement durable les plus pressants,

Soulignant que les forêts, les arbres en général et la gestion durable des forêts présentent des avantages sociaux, économiques, environnementaux et culturels directs et indirects à tous les niveaux et sont essentiels pour le développement durable,

Considérant qu'il importe de renforcer le rôle que joue la gestion durable des forêts dans l'amélioration de la résistance aux risques et aux conséquences des catastrophes et aux effets néfastes des changements climatiques, notamment dans les pays en développement et en particulier les petits États insulaires en développement et les pays à faible couvert forestier,

Soulignant l'importance des débats sur la suite donnée à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, sur le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015/les priorités de développement pour l'après-2015 et sur l'examen de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts,

Conscient des problèmes posés par l'augmentation de la population urbaine à la gestion durable des forêts et des arbres en général,

⁹ Documents officiels du Conseil économique et social, 2007, Supplément n° 22 (E/2007/42), chap. I, sect. C, résolution 7/1.

Les forêts et le développement économique

1. *Invite* les États Membres à :

a) Constater les contributions apportées par les biens et services forestiers aux économies nationales et locales ainsi que les avantages sociaux, culturels et environnementaux des forêts pour les populations rurales et urbaines, et à intégrer ces facteurs dans les systèmes de comptabilité nationale, le cas échéant, et dans les politiques et la planification en matière de développement à tous les niveaux, conformément à la législation et aux politiques nationales :

i) En améliorant la collecte, l'analyse, la communication et la diffusion des informations et des données;

ii) En élaborant des méthodes de reconnaissance et d'estimation de la diversité des valeurs que produisent les biens et services forestiers, notamment les produits forestiers non ligneux;

b) Créer et développer des systèmes de collecte, d'analyse et de communication de données, en tenant compte également des conceptions non marchandes des systèmes nationaux de surveillance des forêts, de manière à mieux comprendre les nombreux avantages des forêts, dans le respect de la législation nationale, le cas échéant;

c) Intégrer la gestion durable des forêts dans les stratégies nationales de développement, utiliser l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et les programmes forestiers nationaux, le cas échéant, comme des plateformes permettant de créer ou de renforcer les liens avec d'autres secteurs concernés, et recenser les méthodes intégrées et coopératives de gestion des terres qui tirent le meilleur parti des forêts tout en minimisant ou en évitant les effets négatifs sur les forêts;

d) Prendre des mesures pour s'attaquer aux causes profondes de la déforestation et de la dégradation des forêts en appuyant les stratégies de développement économique qui évitent la dégradation et la perte de forêts et qui minimisent les effets négatifs sur les forêts;

e) Établir, renforcer et mettre en œuvre des politiques et des stratégies globales, équilibrées, intégrées et cohérentes qui privilégient une approche intersectorielle consistant à renforcer et à promouvoir les dimensions environnementales, sociales, culturelles et économiques de la gestion durable des forêts aux niveaux local, national et sous-régional et, dans les pays qui le reconnaissent, au niveau des paysages;

f) Constater le rôle des services rendus par les écosystèmes forestiers en matière de développement économique;

g) Promouvoir un environnement favorable, conformément aux priorités et à la législation nationales, pour accroître les investissements publics et privés à long terme dans la gestion durable des forêts et le secteur forestier;

h) Renforcer le rôle et promouvoir la pleine participation de tous les acteurs concernés par le secteur forestier, notamment les peuples autochtones et les populations locales, en ce qui concerne la gestion durable des forêts, les possibilités d'emploi et de formation, le développement rural, les innovations technologiques et

le transfert de technologies, la recherche-développement et la diversification des marchés, des biens et des services;

i) Établir ou renforcer la législation, l'administration, les institutions et les politiques forestières pour tirer pleinement parti de la contribution des forêts au développement économique en abordant la question de la gestion durable des forêts, notamment en clarifiant et en renforçant la sécurité des droits fonciers, conformément à la législation et à la situation nationales et compte tenu des processus participatifs, de l'égalité des sexes et des stratégies connexes et de la coordination intersectorielle;

j) Examiner et au besoin améliorer les législations forestières et en renforcer le respect, et promouvoir la bonne gouvernance à tous les niveaux pour faciliter la gestion durable des forêts, créer un climat propice aux investissements forestiers et combattre et éliminer les pratiques illégales au regard de la législation nationale dans le secteur forestier et les autres secteurs qui y sont liés;

k) Promouvoir les investissements publics et privés en matière de gestion durable des forêts, conformément à la législation nationale, dans les forêts gérées au niveau local, en particulier les forêts gérées par les populations locales et celles qui appartiennent à de petits exploitants forestiers, de manière à faciliter la contribution de ces forêts au développement durable et à l'élimination de la pauvreté aux niveaux local et national;

l) Prendre acte de l'importance des forêts et des arbres en milieu urbain et de la nécessité de les intégrer à l'aménagement urbain;

m) Élaborer des politiques intégrées, globales, équilibrées et cohérentes, notamment, le cas échéant, des stratégies techniques, financières et de coopération pour réduire les risques et les conséquences des catastrophes naturelles et les effets et incidences néfastes des changements climatiques, renforcer la résilience des écosystèmes forestiers au moyen d'une gestion durable des forêts et d'une gestion intégrée des risques et remettre en état les écosystèmes forestiers endommagés ou détruits du fait de ces catastrophes et événements;

Contributions régionales et sous-régionales

2. *Salue* les efforts déployés par les mécanismes régionaux et sous-régionaux en vue d'apporter des contributions au Forum et de renforcer la coopération avec les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts pour promouvoir la gestion durable des forêts;

3. *Demande* au secrétariat du Forum et prie les autres membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, en coopération avec les mécanismes régionaux et sous-régionaux tels que l'initiative de gestion durable des forêts du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, le Processus de Téhéran pour les pays à faible couvert forestier et l'Organisation du Traité de coopération amazonienne, de poursuivre leur action concertée en vue de promouvoir la gestion durable des forêts et la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire;

4. *Invite* les États Membres, les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et les autres organisations à renforcer le rôle que jouent les forêts et la gestion durable des forêts dans le développement durable, en tenant compte de la diversité d'approches, de visions, de modèles et d'outils pour parvenir

au développement durable, notamment de l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, et du fait que certains pays reconnaissent les droits de la nature dans le cadre de la promotion du développement durable, et encourage l'élaboration de plans d'action en la matière;

5. *Encourage* les États Membres et invite les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, la communauté scientifique, les organisations de la société civile et le secteur privé à améliorer la coopération, notamment la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire, pour renforcer les capacités nationales et locales en matière de recherche et d'éducation et pour créer et regrouper, le cas échéant, des bases de données et des réseaux de gestion des connaissances communs aux États Membres et aux organismes mentionnés plus haut afin de faciliter l'échange d'informations scientifiques et techniques;

6. *Invite* les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts à aider les pays à évaluer la valeur non marchande des produits, biens et services forestiers, notamment des produits forestiers non ligneux, et à partager les enseignements tirés de l'expérience en ce qui concerne les outils et instruments financiers permettant de prendre la mesure de cette valeur;

7. *Encourage* le secrétariat du Forum et les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts à aider les États Membres qui en font la demande à mettre en place des mécanismes globaux et intégrés non marchands permettant de parvenir à une gestion durable des forêts et qui s'appuient sur la gestion des fonctions environnementales des forêts en harmonie avec la nature, notamment des mécanismes tels que des mesures conjointes d'atténuation des phénomènes qui touchent les forêts et d'adaptation à ces phénomènes, en vue d'une gestion intégrale et durable des forêts;

8. *Invite* les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts à poursuivre les initiatives internationales existantes en vue de la reconnaissance et de l'estimation de la diversité des valeurs que produisent les forêts, notamment les valeurs monétaires et non monétaires, à étudier les moyens de renforcer l'intégration de ces informations et à combler le manque d'informations et de données relatives aux valeurs et aux contributions des biens et services forestiers au moyen notamment de différentes méthodes comptables parmi lesquelles la comptabilisation du capital naturel mise au point par le partenariat pour le calcul des richesses et l'estimation de la valeur des services écosystémiques;

9. *Prie* le secrétariat du Forum de coopérer avec les organismes des Nations Unies, les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et les organisations et mécanismes régionaux et autres, notamment les institutions financières internationales, au sujet des moyens de combler le manque d'informations et de données relatives à la valeur des biens et services forestiers et des contributions qu'ils apportent aux initiatives existantes et nouvelles en la matière;

Progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et dans la réalisation de ses objectifs d'ensemble relatifs aux forêts

10. *Encourage* les États Membres qui présenteront des rapports au Forum à sa onzième session à mettre en évidence les succès obtenus et les bonnes pratiques et à aborder tous les aspects des quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts;

11. *Invite* les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, à renforcer leur collaboration avec les États Membres dans le domaine des projets pilotes pour la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts;

12. *Prie* le secrétariat du Forum de :

a) Utiliser des outils en ligne pour améliorer la connaissance et la diffusion de la méthode de présentation de rapports au Forum à sa onzième session;

b) Simplifier davantage les lignes directrices et la formule des rapports nationaux présentés à titre facultatif au Forum à sa onzième session en organisant un débat technique sur la méthode de présentation de rapports avec les experts concernés des organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, en tenant compte des types d'informations communiquées à ces organisations et au moyen de mécanismes régionaux de définition des critères et des indicateurs, d'autres mécanismes et d'ateliers régionaux équilibrés, en fonction des ressources disponibles;

Renforcement de la coopération

13. *Encourage* les États Membres, les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, les organisations régionales et sous-régionales et les parties prenantes concernées à partager leur expérience, les enseignements acquis et les bonnes pratiques en matière de gestion durable des forêts, notamment par l'intermédiaire de sites et de projets pilotes;

14. *Encourage* les organisations et mécanismes régionaux et sous-régionaux et les grands groupes à continuer d'apporter une contribution coordonnée au Forum et invite les États Membres, la communauté des donateurs et les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts à soutenir ces efforts;

15. *Invite* le Partenariat de collaboration sur les forêts à :

a) Poursuivre et intensifier son action, en collaboration avec les mécanismes régionaux et internationaux de définition des critères et des indicateurs et les mécanismes internationaux pertinents, en vue de simplifier et d'harmoniser les lignes directrices des rapports nationaux sur les forêts présentés aux organisations membres afin d'alléger davantage la charge que représente pour les pays l'établissement de rapports et d'améliorer la cohérence des rapports;

b) Continuer de s'employer à créer des synergies entre les activités et programmes liés aux forêts menés par ses organisations membres, notamment les Conventions de Rio, de manière à promouvoir une démarche globale et intégrée de gestion durable des forêts en tenant compte des multiples valeurs et avantages sociaux, économiques, environnementaux et culturels des forêts;

16. *Prie* le secrétariat du Forum de :

a) Poursuivre et renforcer ses activités visant à mobiliser efficacement tous les grands groupes, compte tenu de l'importance que revêtent les forêts pour les peuples autochtones et les populations locales;

b) Élaborer des outils de communication et des supports médiatiques, en coopération notamment avec les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, afin de sensibiliser l'opinion à l'importance que revêtent les forêts et les arbres en général, notamment pour les populations rurales et urbaines, et à la contribution apportée par la gestion durable des forêts au développement durable, à l'élimination de la pauvreté et à l'amélioration des moyens de subsistance et du bien-être des hommes;

Journée internationale des forêts

17. *Prend note avec satisfaction* de l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 67/200 concernant la proclamation de la Journée internationale des forêts et invite les États Membres, le secrétariat du Forum, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et les autres organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, les organisations régionales et sous-régionales et les grands groupes à faciliter la tenue ou à assurer l'organisation d'activités à l'occasion de cette journée, conformément à la résolution précitée;

18. *Encourage* les États Membres à organiser chaque année des activités à l'occasion de la Journée internationale des forêts le 21 mars, ou à la date la plus indiquée pour chaque État, afin de mieux faire connaître tous les types de forêts et les arbres en général.

Résolution 10/2

Questions nouvelles, moyens de mise en œuvre et Fonds d'affectation spéciale à l'appui du Forum des Nations Unies sur les forêts

Le Forum des Nations Unies sur les forêts,

Rappelant la résolution 2006/49 du Conseil économique et social en date du 28 juillet 2006 et son paragraphe 32, dans laquelle le Conseil a décidé que l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts serait examinée en 2015 et qu'à cette occasion, toute une gamme d'options seraient étudiées, notamment l'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant concernant tous les types de forêts, le renforcement de l'arrangement en vigueur et le maintien de l'arrangement en vigueur,

Rappelant également le programme de travail pluriannuel adopté en 2007¹⁰, dans lequel le Forum a été chargé d'examiner à sa onzième session, en plus des trois thèmes de la session, le thème général intitulé « Forêts : progrès réalisés, difficultés rencontrées et voie à suivre en ce qui concerne l'arrangement international sur les forêts », et affirmant la nécessité de procéder aux travaux préparatoires qui permettront au Forum de prendre une décision éclairée à sa onzième session,

¹⁰ Documents officiels du Conseil économique et social, 2007, Supplément n° 22 (E/2007/42), chap. I, sect. C, résolution 7/1.

Rappelant en outre les dispositions de la résolution qu'il a adoptée à la session extraordinaire de sa neuvième session concernant les moyens de mise en œuvre d'une gestion durable des forêts¹¹, dans laquelle il a été chargé de prendre une décision sur le financement à l'appui d'une gestion durable des forêts à sa dixième session, ainsi que la déclaration ministérielle du débat de haut niveau de sa neuvième session¹², dans laquelle les ministres se sont engagés à prendre une décision significative sur le financement en faveur des forêts à sa dixième session,

Rappelant le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons »¹³,

Rappelant également la Déclaration de principes, non juridiquement contraignante mais faisant autorité, pour un consensus mondial sur la gestion, la conservation et l'exploitation écologiquement viable de tous les types de forêts¹⁴, la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement¹⁵ qui, entre autres principes, énonce un principe 7 sur les responsabilités communes mais différenciées des États, le chapitre 11 d'Action 21¹⁶, la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable et le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable¹⁷ et l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts¹⁸,

Soulignant l'importance de l'efficacité de l'aide et rappelant le paragraphe 252 du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable¹³ et la résolution 67/199 de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 2012,

Soulignant l'importance des débats sur les décisions de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, le programme et les priorités de développement pour l'après-2015 et l'examen de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts,

Soulignant également que, malgré le déploiement d'efforts concertés depuis plusieurs décennies, les forêts continuent d'être détruites ou dégradées à un niveau alarmant, ce qui compromet la réalisation du développement durable et l'élimination de la pauvreté,

Décisions de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et le programme et les priorités de développement pour l'après-2015

1. *Réaffirme* que le rôle de tous les types de forêts et d'arbres hors forêt est vital et leur contribution déterminante pour réaliser le développement durable et

¹¹ Voir E/2009/118-E/CN.18/2009/2, sect. I.B.

¹² *Documents officiels du Conseil économique et social, 2011, Supplément n° 22* (E/2011/42), chap. I, sect. A, projet de décision I.

¹³ Résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe.

¹⁴ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992*, vol. I, *Résolutions adoptées par la Conférence* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatif), résolution 1, annexe III.

¹⁵ *Ibid.*, annexe I.

¹⁶ *Ibid.*, annexe II.

¹⁷ *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1 et rectificatif), chap. I, résolution 1, annexe et résolution 2, annexe.

¹⁸ Résolution 62/98 de l'Assemblée générale, annexe.

relever les défis mondiaux, qui sont complexes et interdépendants, concernant le développement économique et social, l'élimination de la pauvreté, la durabilité du point de vue de l'environnement, la sécurité alimentaire et l'agriculture, l'énergie, l'eau, l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets, la lutte contre la désertification et la dégradation des terres, la préservation de la biodiversité, la protection des aires d'alimentation en eau et la réduction des risques de catastrophe;

2. *Affirme* qu'il est important d'atteindre les quatre objectifs mondiaux sur les forêts et que si tous les types de forêts ne sont pas mieux conservés et ne sont pas gérés durablement, la réalisation d'autres objectifs de développement convenus au niveau international serait compromise, notamment en ce qui concerne la sécurité alimentaire, l'eau, la biodiversité, les changements climatiques, l'atténuation de la pauvreté, l'énergie et le bien-être de l'humanité;

3. *Prie* le secrétariat du Forum et propose aux organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts de diffuser un message sensibilisant à l'importance des forêts dans la mise en œuvre des décisions de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et du programme et des priorités de développement pour l'après-2015;

4. *Encourage* les États Membres à pleinement intégrer la question des forêts dans les débats qu'ils tiennent sur les décisions de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et le programme et les priorités de développement pour l'après-2015, en tenant compte du rôle vital et de la contribution déterminante de la conservation et de la gestion durable de tous les types de forêts et d'arbres hors forêt pour réaliser le développement durable et éliminer la pauvreté;

Examen de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts

Décide, en application de la résolution 2006/49 du Conseil économique et social, que l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts sera examinée en 2015, qu'à cette occasion toute une gamme d'options sera étudiée, notamment l'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant concernant tous les types de forêts et le renforcement et le maintien de l'arrangement actuel, et que cet examen portera notamment sur les éléments suivants :

a) Les résultats obtenus par le Forum et ses processus, y compris ceux des groupes spéciaux d'experts, et les initiatives parrainées par les pays, ainsi que les options futures concernant le Forum;

b) L'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et les autres options énoncées dans la résolution du Conseil, notamment les progrès réalisés pour atteindre les quatre objectifs mondiaux sur les forêts et les relations de l'instrument avec les conventions internationales qui ont une incidence sur le mandat du Forum;

c) Le secrétariat du Forum;

d) Le Partenariat de collaboration sur les forêts et ses contributions aux travaux du Forum et les activités d'organisations membres du Partenariat appuyant le Forum qui s'y rapportent;

e) Les modalités d'application de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et les résolutions pertinentes prises ultérieurement à son adoption, et le processus de facilitation qui s'y rapporte;

f) La place du Forum dans le cadre de développement du système des Nations Unies, notamment dans les décisions de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et le programme et les priorités de développement pour l'après-2015;

6. *Décide également* que cet examen comprendra les trois composantes ci-après, dont le mandat est défini en annexe à la présente résolution :

a) Les contributions des pays, du Partenariat de collaboration sur les forêts et des organisations qui en sont membres, des autres organisations intéressées, des mécanismes, institutions, instruments, organisations et processus régionaux et sous-régionaux relatifs aux forêts, des grands groupes et des autres parties intéressées;

b) L'évaluation indépendante de l'arrangement international sur les forêts;

c) Un groupe spécial intergouvernemental d'experts à participation non limitée chargé d'examiner l'arrangement international sur les forêts en 2015;

7. *Décide en outre* que l'examen tiendra compte des résolutions pertinentes du Conseil économique et social et du programme de travail pluriannuel, qu'il sera tourné vers l'avenir, instructif et fondé sur une analyse étayée des forces et des faiblesses des modalités de travail et les résultats de l'arrangement international sur les forêts enregistrés aux niveaux mondial, régional et national dans ses États Membres, en vue d'éclairer les décisions qui seront prises à sa onzième session;

8. *Décide* de créer un groupe spécial intergouvernemental d'experts à participation non limitée chargé d'examiner l'arrangement international sur les forêts en 2015, qui se réunira au plus à deux reprises avant sa onzième session, sous réserve des ressources extrabudgétaires disponibles, examinera les résultats et l'efficacité de l'arrangement eu égard aux résolutions 2000/35 et 2006/49 du Conseil économique et social, respectivement en date du 18 octobre 2000 et du 28 juillet 2006, et l'exécution du programme de travail pluriannuel et proposera un ensemble de recommandations sur l'orientation stratégique des volets fonctionnels et institutionnels de l'arrangement pour l'après-2015;

9. *Recommande* que les pays nomment comme membres du groupe spécial des experts connaissant bien le Forum et ses processus;

10. *Se félicite* des contributions apportées à ses travaux et préconise que des contributions volontaires lui soient versées pour appuyer l'examen de l'arrangement international sur les forêts tel que défini ci-dessus;

11. *Invite* les pays, les organisations et les grands groupes qui mènent des initiatives parrainées par les pays, les régions ou les organisations de fournir à son secrétariat, en temps voulu, des informations sur leur participation financière à ces initiatives, pour qu'elles soient consignées dans le rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coopération et la coordination des politiques et des programmes;

Fonds d'affectation spéciale

12. *Prie* les donateurs internationaux et bilatéraux et les pays en mesure de le faire d'apporter leur contribution financière au Fonds d'affectation spéciale du Forum afin de soutenir, conformément au paragraphe 40 de la résolution 2011/42 du Conseil économique et social, en date du 28 juillet 2011, la participation des pays en développement, en priorité celle des pays les moins avancés, des États africains, des petits États insulaires en développement et des pays dont l'économie est en transition, aux réunions du groupe spécial intergouvernemental d'experts à participation non limitée et pour permettre au secrétariat du Forum de mener ses activités intersessions conformément à son mandat, notamment d'examiner les questions qui n'ont pas été réglées aux précédentes sessions, en donnant la priorité aux demandes que le Forum a formulées à sa dixième session, et à cet égard prie son secrétariat de mener ses activités de la façon la plus efficace et la plus économique possible lorsqu'il emploie les ressources du Fonds d'affectation spéciale et de lui rendre compte à sa onzième session de l'utilisation qui aura été faite du Fonds;

Moyens de mise en œuvre

13. *Accueille avec satisfaction* les informations résultant des travaux intersessions sur le financement des forêts, notamment l'étude que le Groupe consultatif du financement du Partenariat de collaboration sur les forêts a faite en 2012¹⁹, le rapport de l'initiative sur le financement des forêts parrainée par des organisations du Partenariat²⁰ et le rapport sur la deuxième réunion du Groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur la mobilisation de fonds en faveur des forêts²¹, le processus de facilitation et les initiatives parrainées par les pays, ainsi que les vues que les États Membres ont exprimées à sa onzième session;

14. *Prend note* de l'étude sur le financement des forêts que le Groupe consultatif du financement du Partenariat de collaboration sur les forêts a effectuée en 2012¹⁹, dans laquelle il est noté que des progrès importants ont été enregistrés concernant la réalisation des quatre objectifs mondiaux sur les forêts mais également que, pour ce qui est des flux financiers en faveur de la gestion durable des forêts, il existe de sérieuses difficultés concernant la collecte de données, l'importance et la distribution des fonds à l'appui de différents types de forêts ou de groupes de pays particuliers, ainsi que des écarts thématiques et géographiques;

15. *Constate* que la structure de financement des forêts a considérablement évolué depuis ses sessions antérieures et qu'un certain nombre de nouveaux instruments et mécanismes financiers permettent de faire face aux éléments thématiques de la gestion durable des forêts à divers degrés et souligne que la nécessité de mieux coordonner ces différents instruments et mécanismes est une priorité;

16. *Réaffirme* qu'il n'existe pas de solution unique pour répondre à tous les besoins de financement des forêts et qu'une conjugaison d'actions est nécessaire à tous les niveaux, et de la part de toutes les parties prenantes et ce, grâce à la

¹⁹ Disponible à l'adresse suivante : www.un.org/esa/forests/pdf/AGF_Study_July_2012.pdf (en anglais seulement).

²⁰ E/CN.18/AEG/2013/2, annexe.

²¹ E/CN.18/2013/12.

mobilisation de toutes les ressources publiques et privées, nationales et internationales, bilatérales et multilatérales;

Initiatives à prendre à tous les niveaux

17. *Invite* les États Membres, la communauté des donateurs et les autres parties concernées à prendre, autant que de besoin, les initiatives suivantes :

a) Examiner et, le cas échéant, améliorer les normes relatives aux forêts, renforcer l'exécution du droit forestier et promouvoir une bonne gouvernance à tous les niveaux afin de favoriser la gestion durable des forêts, de créer un environnement propice à l'investissement en faveur des forêts et de combattre et supprimer les pratiques illicites, ainsi que d'instaurer un régime foncier sûr, conformément à la législation, aux politiques et aux priorités nationales;

b) Allouer davantage de ressources pour combler les lacunes thématiques ou géographiques ou le manque de données sur le financement des forêts et pour favoriser la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts;

c) Renforcer la coopération dans les domaines du financement, du commerce, du transfert de technologie et du renforcement des capacités concernant les forêts et faciliter l'accès au financement en faveur de la gestion durable des forêts et améliorer son efficacité;

d) Envisager diverses approches, notamment des approches axées sur le marché, permettant de développer et de promouvoir l'offre et la demande de produits forestiers issus de forêts gérées durablement et exploitées conformément à la législation nationale comme un moyen d'accroître les revenus en faveur de la gestion durable des forêts, et renforcer la coopération internationale à cet égard;

Initiatives nationales

18. *Invite* les États Membres à prendre les initiatives suivantes :

a) Intégrer la gestion durable des forêts à leurs plans et stratégies de développement nationaux, à leurs politiques, programmes et activités d'investissement sectoriels et à leurs procédures de prise de décisions, en tenant compte de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts;

b) Intégrer aux programmes forestiers nationaux ou à leurs équivalents un ensemble de méthodes financières, notamment des stratégies nationales de financement des forêts ou leur équivalent, la création de fonds nationaux à l'appui des forêts et la collecte de données sur le financement en faveur de la gestion durable des forêts, selon leur situation et leurs capacités;

c) Mieux s'attacher à déterminer la valeur monétaire et non monétaire des biens et services forestiers, notamment en la faisant figurer dans les budgets et comptes nationaux, autant que de besoin, conformément aux politiques, aux priorités et à la législation nationales;

d) Favoriser l'élaboration d'approches axées ou non sur le marché permettant d'appréhender la gestion durable des forêts de façon globale, complète et intégrée de façon à conduire l'humanité à vivre en harmonie avec la nature;

e) Mobiliser des fonds de toutes provenances en faveur de tous les types de forêts et d'arbres hors forêt, y compris des fonds provenant de secteurs nationaux autres que forestiers, dans le cadre d'une approche intersectorielle et interinstitutionnelle;

f) Exploiter le potentiel du secteur privé pour réunir des fonds en faveur de la gestion durable des forêts, en prenant le cas échéant les initiatives suivantes :

i) Promouvoir la conclusion de partenariats public-privé;

ii) Créer un cadre normatif favorable à l'utilisation de mécanismes de financement innovants, tenant compte de la valeur des écosystèmes forestiers et des services qu'ils rendent, conformément aux politiques, aux priorités et à la législation nationales;

Initiatives régionales

19. *Prie* les organisations, les processus et les réseaux régionaux et sous-régionaux d'élaborer ou d'appuyer des initiatives de financement, de transfert de technologie et de renforcement des capacités en faveur de la gestion durable des forêts, et invite les donateurs, les institutions financières internationales et régionales et les autres parties à soutenir ces efforts;

20. *Invite* les pays membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et les organisations membres du Partenariat intéressées à continuer de faciliter, en particulier dans les pays à faible couverture forestière, les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés et en Afrique, les procédures régionales ou autres qui appuient la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et le thème général de sa onzième session;

Initiatives internationales

21. *Invite* les institutions financières internationales ayant des programmes de financement en faveur des forêts à continuer d'examiner les moyens de simplifier et de rationaliser les procédures, conformément à leurs mandats, de façon à faciliter l'accès à leurs fonds et à permettre de les utiliser plus efficacement;

22. *Accueille favorablement* l'élaboration de la stratégie de gestion durable des forêts pendant la sixième période de reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial (2014-2018) et, dans ce contexte, invite le Fonds à examiner les moyens de renforcer son appui à la gestion durable de tous les types de forêts, en prenant notamment les initiatives suivantes :

a) Améliorer la mobilisation de ressources financières en faveur de la stratégie de gestion durable des forêts pendant la sixième période de reconstitution de ses ressources et les périodes suivantes;

b) Examiner les possibilités de faire des forêts un nouveau domaine d'intervention prioritaire pendant la prochaine période de reconstitution de ses ressources et continuer de s'attacher à améliorer les modalités du financement en faveur des forêts, en tenant compte des résultats de l'évaluation en cours du programme d'investissement à l'appui de la gestion durable des forêts et de REDD plus;

23. *Invite* le Fonds pour l'environnement mondial à faciliter et à simplifier l'accès à ses ressources financières, disponibles et potentielles, en faveur de la gestion durable des forêts, ainsi qu'à poursuivre et à renforcer la diffusion d'informations sur le financement en faveur de la gestion durable des forêts auprès des centres de liaison du Forum, directement et indirectement, par l'intermédiaire de ses centres de liaison nationaux, du secrétariat du Forum et de ses agences de réalisation;

24. *Invite également* le secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial à l'informer de la mobilisation de ressources financières en faveur de la gestion durable de tous les types de forêts;

25. *Encourage* les États Membres à tirer pleinement parti des ressources considérables encore disponibles auprès du mécanisme incitatif de la cinquième période de reconstitution des ressources à l'appui de la gestion durable des forêts et de REDD plus, et invite le Fonds pour l'environnement mondial à s'efforcer de simplifier l'accès à ces ressources pendant le cycle en cours;

26. *Invite* les institutions financières internationales à porter une attention particulière aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés et à ceux ayant des forêts situées dans des zones arides, et aux besoins particuliers des pays à faible couverture forestière, des petits États insulaires en développement, des pays à forte couverture forestière et des pays africains pour qu'ils puissent accéder aux fonds;

27. *Invite également* les donateurs à continuer de verser des fonds en faveur du processus de facilitation de façon à ce que celui-ci remplisse toutes ses fonctions, conformément à la résolution sur les moyens de mise en œuvre d'une gestion durable des forêts adoptée à la session extraordinaire de sa neuvième session;

28. *Invite en outre* les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts intéressées à envisager de redoubler d'efforts pour réunir des données sur les flux financiers en faveur des forêts et les rendre plus accessibles et, partant, à combler les lacunes relatives aux données sur le financement en faveur des forêts de façon systématique, coordonnée et cohérente;

29. *Accueille favorablement* les travaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture concernant la collecte de données sur le financement public national en faveur de la gestion durable des forêts comme partie intégrante des évaluations des ressources financières en faveur des forêts, et encourage leur poursuite;

30. *Invite* les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts intéressées à réunir, en coopération avec le secteur privé, des informations sur le niveau des flux d'investissement du secteur privé en faveur de la gestion durable des forêts, et à les tenir à sa disposition;

31. *Invite également* les conventions et mécanismes relatifs aux forêts, ainsi que les institutions financières internationales et régionales, les donateurs et les États Membres en mesure de le faire à accroître le financement en faveur de la gestion durable des forêts;

32. *Décide* d'envisager, dans le cadre de l'examen d'ensemble de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts qui sera réalisé en 2015, conformément à la présente résolution et à son annexe, toute une gamme d'options et de stratégies

de financement, notamment la création d'un fonds de contributions volontaires mondial en faveur des forêts, qui encouragerait la mobilisation de ressources de toutes provenances en faveur de la gestion durable de tous les types de forêts et d'arbres hors forêt.

Annexe

1. Conformément aux résolutions 2006/49 et 2000/35 du Conseil économique et social, l'examen de l'efficacité et de l'efficience de l'arrangement international sur les forêts et de son orientation future comprendra les composantes et activités interdépendantes suivantes :

Contributions des pays, du Partenariat de collaboration sur les forêts et des organisations qui en sont membres, des autres organisations intéressées, des mécanismes, institutions, instruments, organisations et processus régionaux et sous-régionaux relatifs aux forêts, des grands groupes et des autres parties intéressées

2. Les pays, le Partenariat de collaboration sur les forêts et les organisations qui en sont membres, les autres organisations intéressées, les mécanismes, institutions, instruments, organisations et processus régionaux et sous-régionaux relatifs aux forêts, les grands groupes et les autres parties intéressées sont invités à présenter au secrétariat du Forum leurs vues et propositions sur les six questions clefs énoncées au paragraphe 5 de la résolution 10/2 et sur toute une gamme d'options concernant le futur arrangement international sur les forêts. Le secrétariat du Forum est prié de veiller à ce que les documents en question soient prêts avant la première réunion du groupe spécial intergouvernemental d'experts chargé d'examiner l'arrangement international sur les forêts en 2015. Les pays, le Partenariat de collaboration sur les forêts et les organisations qui en sont membres, les autres organisations intéressées, les mécanismes, institutions, instruments, organisations et processus régionaux et sous-régionaux relatifs aux forêts, les grands groupes et les autres parties intéressées sont invités à présenter, sur la base des résultats de cette première réunion, de nouvelles vues et propositions avant la seconde réunion du groupe.

3. La présentation de vues sur le Partenariat de collaboration doit tenir compte du paragraphe 8 de la résolution 2000/35 du Conseil économique et social.

Évaluation indépendante de l'arrangement international sur les forêts

Objectif et mandat de l'évaluation indépendante

4. L'objectif de l'évaluation indépendante est d'aider et d'éclairer le groupe spécial intergouvernemental d'experts chargé d'examiner l'arrangement international sur les forêts en 2015 lors de ses travaux préparatoires à la onzième session du Forum. L'évaluation permettra d'analyser les réalisations, la pertinence, l'efficience et l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts enregistrées depuis la septième session du Forum, en tenant compte des progrès accomplis antérieurement. Elle permettra également de déterminer les résultats des travaux qui ont été menés et la viabilité des initiatives qui ont été prises et de formuler des recommandations concernant le prochain arrangement. Le mandat de l'évaluation consiste à réunir et à analyser des informations et à présenter des vues et des conclusions sur les éléments suivants :

- a) Les résultats obtenus par le Forum et ses processus, y compris ceux des groupes spéciaux d'experts et les initiatives parrainées par les pays, ainsi que les options possibles concernant l'avenir du Forum;
- b) L'examen de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et des options énoncées dans les résolutions susmentionnées du Conseil économique et social, notamment des progrès réalisés pour atteindre les quatre objectifs mondiaux sur les forêts, qui comprendra un examen des relations de l'instrument avec les conventions internationales qui concernent le mandat du Forum;
- c) Le secrétariat du Forum;
- d) Le Partenariat de collaboration sur les forêts et ses contributions aux travaux du Forum et les activités d'organisations membres du Partenariat appuyant le Forum;
- e) Les modalités d'application de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et les résolutions pertinentes prises ultérieurement à son adoption, et le processus de facilitation qui s'y rapporte;
- f) La place du Forum dans le cadre de développement durable du système des Nations Unies, notamment dans les décisions de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et le programme et les priorités de développement pour l'après-2015.

Organisation de l'évaluation indépendante

5. L'évaluation indépendante sera menée par une équipe constituée d'au maximum cinq experts indépendants. À la onzième session du Forum, le Bureau remettra au secrétariat une liste de candidats. Il sélectionnera les candidats en prenant en considération leurs compétences, notamment en ce qui concerne les méthodes d'évaluation, et en veillant à ce que l'équilibre régional soit assuré.
6. Le mandat des experts sera établi par le secrétariat du Forum en consultation avec le Bureau.
7. Les experts rendront compte des progrès de leurs travaux au Bureau.
8. Le secrétariat du Forum élaborera le budget de l'évaluation indépendante.
9. Les experts devront soumettre un rapport d'étape au groupe spécial intergouvernemental d'experts chargé d'examiner l'arrangement international sur les forêts en 2015 pour examen, à sa première réunion, et un rapport final au groupe avant sa deuxième réunion.

Groupe spécial intergouvernemental d'experts à participation non limitée chargé d'examiner l'arrangement international sur les forêts en 2015

10. Le groupe d'experts fournira conseils et avis à l'appui du mandat du Forum à la onzième session de celui-ci, en tenant compte des conclusions de la dixième session, des contributions telles que définies à l'alinéa a) du premier paragraphe de la présente annexe, des thèmes énoncés au paragraphe 5 de la résolution 10/2 et de l'évaluation indépendante, au sujet des éléments suivants :

a) L'arrangement international sur les forêts (Forum, secrétariat du Forum et organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts), l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et la contribution des forêts à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;

b) L'examen des résultats et de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts;

c) L'évaluation de la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et la réalisation des quatre objectifs mondiaux sur les forêts;

d) Toute une gamme d'options pour l'avenir de l'arrangement international sur les forêts, que le Forum examinera à sa onzième session.

11. Le groupe se réunira à une date et dans un lieu qui seront fixés par le Bureau de la onzième session du Forum et communiqués par le secrétariat aux pays membres et aux organisations.

12. Le groupe soumettra ses conclusions et recommandations au Forum, à sa onzième session, pour examen.

C. Décisions portées à l'attention du Conseil

3. Les décisions suivantes du Forum sont portées à l'attention du Conseil :

Décision 10/1

Motion de remerciement adressée au Gouvernement et au peuple turcs

Le Forum des Nations Unies sur les forêts,

Rappelant son programme de travail pluriannuel pour la période 2007-2015²², dans lequel il a décidé que sa dixième session se tiendrait en 2013, avec pour thème général « Les forêts et le développement économique », et rappelant en outre la décision du 27 juillet 2011 du Conseil économique et social, dans laquelle celui-ci a répondu favorablement à l'offre généreuse du Gouvernement turc d'accueillir la dixième session du Forum des Nations Unies sur les forêts à Istanbul (Turquie),

Exprime sa profonde gratitude au Gouvernement et au peuple turcs, et en particulier au Ministère turc des eaux et forêts, qui ont accueilli la dixième session du Forum des Nations Unies sur les forêts à Istanbul du 8 au 19 avril 2013 et ont fourni tout l'appui nécessaire.

Décision 10/2

Dates et lieu de la onzième session du Forum

Le Forum des Nations Unies sur les forêts décide de tenir sa onzième session en 2015, les dates et le lieu restant à déterminer par le Conseil économique et social à une date ultérieure.

²² Documents officiels du Conseil économique et social, 2007, Supplément n° 22 (E/2007/42), chap. I, sect. C, résolution 7/1.

Chapitre II

Débat ministériel

4. Le débat ministériel de la dixième session du Forum s'est tenu de sa 2^e à sa 6^e séance, les 8 et 9 avril 2013.
5. À sa 2^e séance, le 8 avril, le Président de la dixième session, Mario Ruales Carranza (Équateur), a ouvert le débat ministériel et fait une déclaration.
6. À la même séance, le Coprésident du débat ministériel et Ministre des eaux et forêts de la Turquie, Veysel Eroğlu, a aussi fait une déclaration.
7. À la même séance, le Premier Ministre turc, Recep Tayyip Erdoğan, s'est adressé au Forum.
8. À la 2^e séance également, le Président du Conseil économique et social et Représentant permanent de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies, Néstor Osorio, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, le Sous-Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour les forêts et Président du Partenariat de collaboration sur les forêts, Eduardo Rojas-Briales, et la Directrice du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts ont fait des déclarations.

A. Tables rondes parallèles

9. À sa 4^e séance, le 9 avril, le Forum a tenu deux tables rondes parallèles, dans le cadre du débat ministériel de sa dixième session. La table ronde 1 sur les forêts et le développement économique a été coprésidée par le Ministre des ressources foncières et naturelles du Ghana, Alhaji Inusah Fuseini, et le Secrétaire d'État adjoint au Ministère de l'agriculture de la Lettonie, Arvids Ozols. La table ronde 2 sur le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 et l'arrangement international sur les forêts a été coprésidée par l'Ambassadeur délégué à l'environnement, Ministère des affaires étrangères de la France, Jean-Pierre Thébault, et par le Secrétaire général adjoint à l'environnement, à l'énergie, à la science et à la technologie du Ministère des affaires étrangères du Brésil, Luiz Alberto Figueiredo Machado.
10. À sa 6^e séance, le 9 avril, le Coprésident de la table ronde 1 (Ghana) a présenté au Forum le résumé des débats de la table ronde.
11. À la même séance, les Coprésidents de la table ronde 2 (Brésil et France) ont présenté au Forum le résumé des débats de la table ronde.
12. Les résumés des interventions de coprésidents des tables rondes parallèles figurent à l'annexe II.

Table ronde 1 sur les forêts et le développement économique

13. À la 4^e séance, le 9 avril, le Coprésident du débat ministériel (Turquie) a ouvert la table ronde et présenté ses coprésidents.

14. Après l'allocution de bienvenue du Coprésident (Lettonie) une déclaration a été faite par l'intervenante principale, Uma Lele, universitaire et ancienne Conseillère principale à la Banque mondiale.

15. Au cours du débat, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Argentine, Irlande (au nom de l'Union européenne), Bélarus, Canada, Grenade, Israël, Malaisie, Inde, Finlande, Soudan, Iran (République islamique d'), Lesotho, Ouganda et Jamaïque.

16. Le Coprésident (Ghana) a formulé des observations finales.

Table ronde 2 sur le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 et l'arrangement international sur les forêts

17. À la 4^e séance, le 9 avril, le Président du Forum et Coprésident du débat ministériel a ouvert la table ronde et présenté ses coprésidents.

18. Après l'allocution de bienvenue du Coprésident (France), l'intervenant principal, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies, a fait une déclaration.

19. Au cours du débat, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Japon, Bolivie (État plurinational de), Allemagne, Turquie, Malaisie, Thaïlande, Autriche, Argentine, Indonésie, États-Unis d'Amérique, Congo, Togo, Inde et Gabon.

20. Le représentant de l'Union européenne a également pris la parole.

21. L'intervenant principal a formulé des observations finales.

B. Dialogue interactif de haut niveau avec les chefs des organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts

22. À la 5^e séance, le 9 avril, le Président du Forum et Coprésident du débat ministériel a ouvert le dialogue et fait une déclaration.

23. La Directrice du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts a fait une déclaration et a animé le dialogue.

24. En réponse aux questions posées par l'animatrice, des déclarations ont été faites par les chefs des organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts : Tony Simons, Directeur général du Centre mondial d'agroforesterie; Naoko Ishii, Directrice générale, Présidente et Chef de la délégation du Fonds pour l'environnement mondial; Niels Elers Koch, Président de l'Union internationale des instituts de recherches forestières et Vice-Président du Partenariat de collaboration sur les forêts; Stewart Maginnis, Directeur mondial, Groupe des solutions basées sur la nature, Union internationale pour la conservation de la nature; Emmanuel Ze Meka, Directeur général de l'Organisation internationale des bois tropicaux; Tim Christophersen, administrateur de programme (hors classe) du Programme des Nations Unies pour l'environnement; Peter Dewees, Conseiller forestier du Réseau du développement durable de la Banque mondiale; Mansour N'Diaye, Chef de

cabinet et Secrétaire exécutif adjoint par intérim de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification; Braulio Ferreira de Souza Dias, Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique; Peter Holmgren, Directeur général du Centre pour la recherche forestière internationale; et Eduardo Rojas-Briales, Sous-Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture pour les forêts et Président du Partenariat de collaboration sur les forêts.

25. La Directrice du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts et le Sous-Directeur général de la FAO pour les forêts et Président du Partenariat de collaboration sur les forêts ont répondu aux observations et aux questions posées par les représentants de l'Irlande (au nom de l'Union européenne) et du Népal.

26. Un résumé du dialogue interactif de haut niveau est présenté à l'annexe III.

C. Débat ministériel général

27. Le débat ministériel général de la dixième session du Forum s'est tenu de la 3^e à la 6^e séance, les 8 et 9 avril 2013.

28. À la 3^e séance, le 8 avril, le Coprésident du débat ministériel (Turquie) a ouvert le débat. Des déclarations ont été faites par : Inia Batikoto Seruiratu, Ministre de l'agriculture, des pêches, des forêts et du développement provincial des Fidji (au nom du Groupe des 77 et de la Chine); Blaise Ahanhanzo-Glèlè, Ministre de l'environnement, de l'habitat et de l'urbanisme du Bénin (au nom du Groupe des pays les moins avancés); Henri Djombo, Ministre de l'économie forestière et de l'environnement du Congo (au nom des États d'Afrique); Béla Szombati, Ministre Conseiller et Chef adjoint de la délégation de l'Union européenne (au nom de l'Union européenne); Jean Omer Beriziky, Premier Ministre et Ministre de l'environnement et des forêts de la République de Madagascar; Jari Koskinen, Ministre de l'agriculture et des forêts de la Finlande; un représentant de la Guinée, au nom d'Ibrahima Boiro, Ministre de l'environnement, des eaux et des forêts de la Guinée; un représentant du Liban, au nom d'Hussein Al Hajj Hassan, Ministre de l'agriculture du Liban; Bautista Rojas Gómez, Ministre de l'environnement et des ressources naturelles de la République dominicaine; Ephraïm Kamuntu, Ministre de l'eau et de l'environnement de l'Ouganda; Mduduzi Duncan Dlamini, Ministre du tourisme et de l'environnement du Swaziland; Gabriel Tchango, Ministre de l'eau et des forêts du Gabon; Walid M. M. Assaf, Ministre de l'agriculture de l'État de Palestine; Fatmir Mediu, Ministre de l'environnement, des forêts et de l'administration des eaux de l'Albanie, Satya Veyash Faugoo, Ministre de l'agro-industrie et de la sécurité alimentaire de Maurice; Jean Claude Nduwayo, Ministre de l'eau, de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme du Burundi; H. Zulkifli Hasan, Ministre des forêts de l'Indonésie; Wylbur Simuusa, Ministre des terres, des ressources naturelles et de la protection de l'environnement de la Zambie; Matthew Joseph Walter, Ministre de l'agriculture et des forêts de la Dominique; Susil Premajayanth, Ministre de l'environnement et des énergies renouvelables de Sri Lanka; Ginma do Kromosoeto, Ministre de l'aménagement du territoire, des terres et de la gestion forestière du Suriname; Blaise Ahanhanzo-Glèlè, Ministre de l'environnement, de l'habitat et de l'urbanisme du Bénin; Mikhail Amelyanovich, Ministre des forêts du Bélarus; Abdeladim Lhafi, Haut Commissaire aux eaux, aux forêts et à la lutte contre la désertification du Maroc;

Mathieu Babaud Darret, Ministre des eaux et forêts de la Côte d'Ivoire; Kerri-Ann Jones, Secrétaire d'État adjointe aux océans et aux affaires environnementales et scientifiques des États-Unis; Sun Zhagen, Vice-Ministre, Administration forestière nationale de la Chine; Sadegh Khalilian, Ministre de l'agriculture de la République islamique d'Iran; et Luiz Alberto Figueiredo Machado, Sous-Secrétaire d'État pour l'environnement, l'énergie, les sciences et technologies au Ministère des relations extérieures du Brésil.

29. À la 5^e séance, le 9 avril, des déclarations ont été faites par Fouad Mohadji, Vice-Président chargé du Ministère de la production, de l'environnement, de l'énergie et de l'industrie des Comores; Jennifer Chilunga, Ministre de l'environnement et de la gestion des changements climatiques du Malawi; Henri Djombo, Ministre du développement durable, de l'économie forestière et de l'environnement du Congo, et Alhaji Inusah Fuseini, Ministre des terres et des ressources naturelles du Ghana.

30. À la 6^e séance, le 9 avril, des déclarations ont été faites par Mohammad Hamad, Ministre de l'agriculture, de l'élevage et des ressources minérales de la Libye; Farid Ahmed Saeed Mogawar, Ministre de l'agriculture du Yémen; un représentant de l'Angola, au nom d'André de Jesus Moda, Secrétaire d'État aux ressources forestières de l'Angola; Gelu Puiu, Secrétaire d'État au Ministère de l'environnement et des changements climatiques de la Roumanie; Ernesto Adobo, Sous-Secrétaire général du Ministère des ressources naturelles et de l'environnement des Philippines; Tufuga Gafoa Faitua, Ministre adjoint, Ministère des ressources naturelles et de l'environnement du Samoa; AB Tajul Islam, Ministre d'État, Ministère des affaires relatives à la Guerre de libération du Bangladesh; Tom Rosser, Sous-Ministre adjoint chargé du Service canadien des forêts au sein de Ressources naturelles Canada; un représentant de l'Allemagne, au nom de Clemens Neumann, Directeur général, Ministère fédéral de l'alimentation, de l'agriculture et de la protection des consommateurs de l'Allemagne; Oyun Sanjaasuren, Ministre de l'environnement et du développement vert de la Mongolie; Gerhard Mannsberger, Directeur général, Département des forêts, Ministère fédéral de l'agriculture, des forêts, de l'environnement et de la gestion des eaux de l'Autriche; Masran Md. Salleh, Directeur général adjoint (Politiques et planification), Département des forêts de la Malaisie; Anders Lönnblad, Directeur général adjoint, Ministère des affaires rurales de la Suède; Joseph S. Iita, Secrétaire permanent, Ministère de l'agriculture, de l'eau et des forêts de la Namibie; Kevin Smyth, Conseiller, Sous-Secrétaire général, Département de l'agriculture, de l'alimentation et des affaires maritimes de l'Irlande; Russell Phillips, Ministre Conseiller (Agriculture), ambassade d'Australie en Turquie; Victor Maslyakov, Chef de l'Agence nationale des forêts de la Fédération de Russie; Keiji Fukuda, Consul général du Japon à Istanbul; Fabiana Loguzzo, Directrice de l'environnement, Ministère des affaires étrangères et des cultes de l'Argentine; Angelo Sartori, Chef du Secrétariat technique de la gestion des forêts, Société forestière nationale du Chili; Iaroslav Makarchuk, Directeur adjoint principal, Agence des ressources forestières publiques de l'Ukraine; Don Koo Lee, ancien Ministre des forêts de la République de Corée; Moshe Kamhi, Consul général d'Israël à Istanbul; Rolf Manser, Chef de la division Forêts, Office fédéral de l'environnement de la Suisse; Daniel André, Directeur des eaux et forêts du Sénégal; Diego Pacheco Balanza, Expert spécialisé dans l'environnement, État plurinational de Bolivie; Wijarn Simachaya, Directeur général adjoint du Ministère des ressources naturelles et de l'environnement de la

Thaïlande; Nguyen Ba Ngai, Directeur général adjoint, Administration des forêts, Ministère de l'agriculture et du développement rural du Viet Nam; Gianpaolo Scarante, Ambassadeur d'Italie en Turquie; Jorge Enrique Abarca del Carpio, Ambassadeur du Pérou en Turquie; Nthabiseng Motete, Directrice adjointe des forêts, Ministère de l'agriculture, des forêts et de la pêche de l'Afrique du Sud; Javier Díaz-Carmona, Directeur général de la politique extérieure du Ministère des affaires étrangères et Ambassadeur chargé des changements climatiques et des affaires environnementales mondiales du Costa Rica; V. Rajagopalan, Secrétaire à l'environnement et aux forêts du Ministère de l'environnement et des forêts de l'Inde; Astride Nazaire, Ministre Conseillère de la Mission permanente d'Haïti auprès de l'Organisation des Nations Unies; Edward S. Kamara, Responsable de la commercialisation des produits forestiers de l'Office des forêts du Libéria et Noual Mohamed Seglin, Directeur général des forêts du Ministère de l'agriculture et du développement rural de l'Algérie.

D. Clôture du débat ministériel

31. À la 6^e séance, le 9 avril, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a formulé des observations finales.
32. Les Coprésidents du débat ministériel (Turquie et Équateur) ont formulé des observations finales.

Chapitre III

Évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et dans la réalisation des quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts

33. Le Forum a examiné le point 3 de l'ordre du jour à sa 2^e séance, le 8 avril 2013. Pour son examen de cette question, le Forum était saisi du rapport du Secrétaire général sur l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et dans la réalisation des quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts (E/CN.18/2013/2 et Add.1).

34. À la même séance, la Directrice du secrétariat du Forum a fait une déclaration liminaire.

Décisions prises par le Forum

35. À sa 14^e séance, le 19 avril, le Forum était saisi d'un projet de résolution (au titre des points 3, 4, 5 et 8 de l'ordre du jour) sur le thème « Progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts, contributions régionales et sous-régionales, forêts et développement économique et renforcement de la coopération » qui figurait dans un document de travail soumis en anglais uniquement par le Groupe de travail 1 à l'issue de consultations officielles.

36. À la même séance, la Coprésidente du Groupe de travail 1, Anna Masinja (Zambie), a présenté le projet de résolution.

37. À la même séance, le Forum a été informé que le projet de résolution n'avait pas d'incidences sur le budget-programme.

38. À la même séance également, le Forum a adopté le projet de résolution par acclamation (voir chap. I, sect. B, résolution 10/1).

Chapitre IV

Contributions régionales et sous-régionales

39. Le Forum a examiné le point 4 de l'ordre du jour conjointement avec le point 5 (forêts et développement économique) et le point 8 (renforcement de la coopération et coordination des politiques et des programmes, notamment en fournissant de nouvelles orientations au Partenariat de collaboration sur les forêts) à sa 7^e séance, le 10 avril 2013. Pour son examen de la question, le Forum était saisi du rapport du Secrétaire général sur les contributions régionales et sous-régionales (E/CN.18/2013/3).

40. À la même séance, la Directrice du secrétariat du Forum a fait une déclaration liminaire.

Décisions prises par le Forum

41. Pour les décisions prises par le Forum sur ce point, voir chap. III, par. 35 à 38.

Chapitre V

Les forêts et le développement économique

42. Le Forum a examiné le point 5 de l'ordre du jour à sa 2^e séance, le 8 avril 2013. Il l'a également examiné conjointement avec le point 4 (contributions régionales et sous-régionales) et le point 8 (renforcement de la coopération et coordination des politiques et des programmes, notamment en fournissant de nouvelles orientations au Partenariat de collaboration sur les forêts) à sa 7^e séance, le 10 avril. Pour son examen de la question, le Forum était saisi des documents suivants :

a) Le rapport du Secrétaire général sur les forêts et le développement économique (E/CN.18/2013/4);

b) Le rapport du Secrétaire général sur les forêts et le développement économique : conclusions et recommandations permettant d'aborder ces enjeux importants (E/CN.18/2013/5);

c) La lettre datée du 1^{er} février 2012 adressée au Secrétaire général par les représentants de l'Indonésie et du Japon (E/CN.18/2013/14);

d) Lettre datée du 19 décembre 2012, adressée au Secrétaire général par les représentants de l'Ukraine et de la Suisse (E/CN.18/2013/15);

e) Lettre datée du 27 février 2012, adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Allemagne (E/CN.18/2013/16);

f) Lettre datée du 4 mars 2013 adressée au Secrétaire général par les représentants du Viet Nam et des Pays-Bas (E/CN.18/2013/17).

43. À sa 2^e séance, le 8 avril, la Directrice du secrétariat du Forum a fait une déclaration liminaire.

44. À sa 7^e séance, le 10 avril, Gen Totani (Japon) a fait une déclaration sur les résultats de l'initiative parrainée par des pays, organisée conjointement par les Gouvernements indonésien et japonais, sur le thème « Les enjeux de la gestion durable des forêts : intégrer les valeurs environnementales, sociales et économiques des forêts ».

45. À la même séance, une déclaration a été faite par Matthias Schwoerer (Allemagne) sur les résultats de l'initiative parrainée par des pays organisée par le Gouvernement allemand sur le thème « Contribution des forêts à une économie verte ».

46. À la même séance également, Rob Busink (Pays-Bas) a fait une déclaration sur les résultats de l'initiative parrainée par des pays organisée conjointement par les Gouvernements vietnamien et néerlandais sur le thème « Passerelle vers une économie verte dans le cadre du développement durable : rôle des marchés et promotion de la gestion durable des forêts ».

47. À la même séance, une déclaration a été faite par Liubov Polyakova (Ukraine) sur les résultats de l'initiative parrainée par des pays, organisée conjointement par les Gouvernements suisse et ukrainien, sur le thème « Les forêts dans le contexte d'une économie verte pour les pays d'Europe de l'Est et d'Asie septentrionale et centrale : Forum de Lviv ».

Décisions prises par le Forum

48. Pour les décisions prises par le Forum sur ce point, voir chap. III, par. 35 à 38.

Chapitre VI

Questions nouvelles

49. Le Forum a examiné le point 6 de l'ordre du jour à ses 3^e, 9^e et 10^e séances, les 8 et 11 avril 2013. Pour l'examen de ce point, le Forum était saisi du rapport du Secrétaire général intitulé « Arrangement international sur les forêts, programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 et document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable : liens et incidences » (E/CN.18/2013/6).

50. À la 3^e séance, le 8 avril, la Directrice du secrétariat du Forum a fait une déclaration liminaire.

51. À la même séance, Naoko Ishii, Directrice générale, Présidente et Chef de la délégation du Fonds pour l'environnement mondial a fait une déclaration.

Décisions prises par le Forum

52. À sa 14^e séance, le 19 avril, le Forum était saisi d'un projet de résolution (au titre des points 6, 9 et 10 de l'ordre du jour) sur les questions nouvelles, les moyens de mise en œuvre et le Fonds d'affectation spéciale à l'appui du Forum des Nations Unies sur les forêts, projet présenté, en anglais uniquement, dans un document établi à titre officieux, soumis par le Groupe de travail n° 2 qui l'a élaboré à l'issue de consultations.

53. À la même séance, le Coprésident du Groupe de travail n° 2, Srećko Juričić (Croatie), a présenté le projet de résolution.

54. À la même séance, le Forum a été informé que le projet de résolution n'avait aucune incidence sur le budget-programme.

55. À la même séance également, le représentant des États-Unis a fait une déclaration à laquelle les deux coprésidents du Groupe de travail n° 2 (Croatie et Malaisie) ont répondu.

56. Toujours à la même séance, le Forum a adopté par acclamation le projet de résolution tel qu'amendé oralement (voir chap. I, sect. B, résolution 10/2).

Chapitre VII

Dialogue multipartite

57. Le Forum a examiné le point 7 de son ordre du jour à la 8^e séance, le 10 avril 2013. Pour l'examen de ce point, le Forum était saisi des documents suivants :

- a) Note du secrétariat pour le dialogue multipartite (E/CN.18/2013/7);
- b) Document d'analyse sur les forêts et le développement économique, présenté par les grands groupes (E/CN.18/2013/7/Add.1).

58. À la même séance, la Directrice du secrétariat du Forum a fait une déclaration liminaire.

Débat entre les États Membres, les grands groupes et les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts

59. À sa 8^e séance également, le 10 avril, le Forum a tenu un débat entre les États Membres, les grands groupes et les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, animé par Shashi Kant, de la faculté de foresterie de l'Université de Toronto (Canada).

60. Après la déclaration de l'animateur du débat, le document d'analyse soumis par les grands groupes a été présenté par Peter deMarsh, membre de la Fédération canadienne des propriétaires de boisés et coordonnateur du grand groupe des agriculteurs et des petits propriétaires forestiers.

61. Les coordonnateurs des grands groupes suivants ont présenté des exposés : Cécile Ndjebet (femmes), Tolulope Daramola (enfants et jeunesse), Lambert Okrah (organisations non gouvernementales), Hubertus Samangun (populations autochtones), Paul Opanga (ouvriers forestiers et syndicats), Sim Heok-Choh (communauté scientifique et technique), Ghan Shyam Pandey (agriculteurs et petits propriétaires forestiers), Andrei Laletin (organisations non gouvernementales) et Jukka Halonen (entreprises et industrie).

62. Pendant le débat qui a suivi, les représentants de l'Indonésie, de l'Allemagne, de la Turquie, du Népal, de la Finlande, de l'Ouganda, de la Suède, du Sénégal, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, du Ghana, de la Malaisie, du Mexique, des Philippines, du Nigéria, de l'Argentine, des États-Unis, de la Guinée, du Lesotho, du Togo et du Libéria sont intervenus.

63. Le représentant du grand groupe des organisations non gouvernementales est également intervenu.

64. Le résumé du dialogue multipartite figure dans l'annexe IV.

Chapitre VIII

Renforcement de la coopération et coordination des politiques et des programmes, notamment en fournissant de nouvelles orientations au Partenariat de collaboration sur les forêts

65. Le Forum a examiné le point 8 de son ordre du jour, conjointement au point 4 (Contributions régionales et sous-régionales) et au point 5 (Les forêts et le développement économique), à sa 7^e séance, le 10 avril 2013. Pour l'examen de ce point, le Forum était saisi des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coopération et la coordination des politiques et des programmes (E/CN.18/2013/8);

b) Note du secrétariat, intitulée « 2011, Année internationale des forêts, Activités : tendances et enseignements » (E/CN.18/2013/9);

c) Rapport du secrétariat intitulé « Cadre 2011 et 2012 du Partenariat de collaboration sur les forêts » (E/CN.18/2013/10).

66. À la même séance, la Directrice du secrétariat du Forum a fait une déclaration liminaire.

67. Toujours à la même séance, le Sous-Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour les forêts et Président du Partenariat de collaboration sur les forêts a fait une déclaration.

Décisions prises par le Forum

68. Voir chapitre III, paragraphes 35 à 38.

Chapitre IX

Moyens de mise en œuvre d'une gestion durable des forêts

69. Le Forum a examiné le point 9 de son ordre du jour aux 3^e, 9^e et 10^e séances, le 8 et le 11 avril 2013. Pour l'examen de ce point, le Forum était saisi des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur les moyens de mise en œuvre d'une gestion durable des forêts (E/CN.18/2013/11);

b) Rapport de la deuxième réunion du Groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur la mobilisation de fonds en faveur des forêts (E/CN.18/2013/12).

70. À la 3^e séance, le 8 avril, la Directrice du secrétariat du Forum a fait une déclaration liminaire.

71. À la même séance, Naoko Ishii, Directrice générale, Présidente et Chef de la délégation du Fonds pour l'environnement mondial a fait une déclaration.

Décisions prises par le Forum

72. Voir chapitre VI, paragraphes 52 à 56.

Chapitre X

Fonds d'affectation spéciale du Forum

73. Le Forum a examiné le point 10 de l'ordre du jour à sa 12^e séance, le 16 avril 2013. Pour l'examen de ce point, le Forum était saisi d'une note du secrétariat sur les fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui du Forum des Nations Unies sur les forêts (E/CN.18/2013/13).

74. À la même séance, la Directrice du secrétariat du Forum a fait une déclaration liminaire.

75. À la même séance également, le Chef du service administratif du Département des affaires économiques et sociales a exposé des questions budgétaires.

76. Toujours à la même séance, le représentant du Bureau des affaires juridiques a exposé des questions juridiques.

Décisions prises par le Forum

77. Voir chapitre VI, paragraphes 52 à 56.

Chapitre XI

Questions diverses

78. Le Forum a examiné le point 11 de l'ordre du jour à sa 14^e séance, le 19 avril 2013.

A. Motion de remerciement adressée au Gouvernement et au peuple turcs

79. Le Forum était saisi d'un projet de motion de remerciement adressée au Gouvernement et au peuple turcs dont le texte a été distribué à titre officieux, en anglais uniquement.

Décision prise par le Forum

80. À la même séance, le Secrétaire du Forum a présenté le projet de motion.

81. Toujours à la même séance, le Forum a adopté le projet de motion, suivant la proposition du Président (voir chap. I, sect. C, décision 10/1).

B. Réunions des groupes de travail

82. Les groupes de travail 1 et 2 (voir chap. XV, sect. E, par. 105 à 108) ont tenu 10 réunions parallèles, du 12 au 18 avril 2013.

83. À la première réunion (parallèle) du Groupe de travail 2, tenue le 12 avril 2013, les Coprésidents de la deuxième réunion du Groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur la mobilisation de fonds en faveur des forêts, Jan Heino (Finlande) et Paulino Franco de Carvalho Neto (Brésil), ont présenté le rapport de cette réunion, tenue à Vienne du 14 au 18 janvier 2013 (E/CN.18/2013/12).

84. À la troisième réunion (parallèle) du Groupe de travail 1, tenue le 15 avril, le Coprésident (Zambie) a présenté le projet de résolution du Groupe de travail au titre des points de l'ordre du jour correspondants.

85. À la troisième réunion (parallèle) du Groupe de travail 2, tenue le 15 avril, le Coprésident (Malaisie) a présenté le projet de résolution du Groupe de travail au titre des points de l'ordre du jour correspondants.

86. À la sixième réunion (parallèle) du Groupe de travail 2, tenue le 16 avril, le Coprésident (Malaisie) a informé le Groupe de la nomination des représentants de la Nouvelle-Zélande et de l'Afrique du Sud aux fonctions de coordonnateur d'un groupe de contact traitant du texte concernant le Groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur la mobilisation de fonds en faveur des forêts et figurant dans le projet de résolution du Groupe de travail. Ensuite, le représentant des États-Unis a également coordonné un groupe chargé du texte du projet de résolution concernant les moyens d'appliquer une gestion forestière durable. Les coordonnateurs ont régulièrement informé le Groupe de travail des débats de leurs groupes de contact respectifs.

87. À la huitième réunion (parallèle) du Groupe de travail 1, tenue le 17 avril, le Coprésident (Israël) a informé le Groupe de la nomination du représentant de la Suisse à la fonction de coordonnateur d'un groupe de contact chargé de rédiger plusieurs alinéas et paragraphes du projet de résolution du Groupe de travail. Le coordonnateur a régulièrement informé le Groupe de travail des débats du groupe de contact.

88. À la treizième réunion du Forum, tenue le 18 avril, le Coprésident du Groupe de travail 1 (Israël) et celui du Groupe de travail 2 (Croatie) ont informé le Forum de l'évolution des débats tenus dans leurs groupes respectifs sur les projets de résolution au titre des points de l'ordre du jour correspondants.

Chapitre XII

Dates et lieu de la onzième session du Forum

89. Le Forum a examiné le point 12 de l'ordre du jour à sa 14^e séance, le 19 avril 2013.

Décision prise par le Forum

90. À la même séance, sur proposition du Président, le Forum a décidé de tenir sa onzième session en 2015, les dates et le lieu devant en être déterminés ultérieurement par le Conseil économique et social (voir chap. I, sect. C, décision 10/2).

Chapitre XIII

Ordre du jour provisoire de la onzième session du Forum

91. Le Forum a examiné le point 13 de l'ordre du jour à sa 14^e séance, le 19 avril 2013. Pour l'examen de ce point, le Forum était saisi du projet d'ordre du jour provisoire de sa onzième session (E/CN.18/2013/L.1).

Décision prise par le Forum

92. À la même séance, le Forum a adopté l'ordre du jour provisoire de sa onzième session, qui sera soumis au Conseil économique et social à sa session de fond de 2013 (voir chap. I, sect. A).

Chapitre XIV

Adoption du rapport du Forum sur les travaux de sa dixième session

93. Le Forum a examiné le point 14 de l'ordre du jour à sa 14^e séance, le 19 avril 2013. Pour l'examen de ce point, le Forum était saisi du projet de rapport sur les travaux de sa dixième session (E/CN.18/2013/L.2).

Décision prise par le Forum

94. À la même séance, le Rapporteur (Malaisie) a présenté le projet de rapport, le Forum l'a ensuite adopté, puis il a chargé le Rapporteur de le parachever en collaboration avec le Bureau et le Secrétariat, en vue de sa présentation au Conseil économique et social à sa session de fond de 2013.

Chapitre XV

Organisation de la session

A. Ouverture et durée de la session

95. Le Forum des Nations Unies sur les forêts a tenu sa dixième session, le 4 février 2011, au Siège de l'Organisation des Nations Unies et, du 8 au 19 avril 2013, à Istanbul. Il a tenu 14 séances plénières. Les Groupes de travail 1 et 2 ont tenu 10 réunions chacun.

96. Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a ouvert la session, à la 2^e séance, le 8 avril 2013.

97. À la même séance, le Forum a désigné par acclamation Veysel Eroğlu (Ministre turc des eaux et forêts) Coprésident du débat ministériel de la dixième session.

98. Toujours à la même séance, le Forum a visionné un court métrage sur la foresterie en Turquie, qui avait été produit à l'occasion de la dixième session.

B. Participation

99. Conformément au paragraphe 4 de la résolution 2000/35 du Conseil économique et social, le Forum est composé des États Membres de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées, qui y participent de façon égale et intégrale. La dixième session du Forum a réuni les représentants des États Membres de l'Organisation et des organismes spécialisés. Des représentants d'organismes du système des Nations Unies et d'organisations intergouvernementales, non gouvernementales et autres y ont également participé. La liste des participants est fournie dans le document E/CN.18/2013/INF/2.

C. Élection du Bureau

100. À la 1^{re} séance, le 4 février 2011, le Forum a élu par acclamation le Bureau de sa dixième session comme suit :

Srećko Juričić (Croatie)

Mario Ruales Carranza (Équateur)

Shulamit Davidovich (Israël)

Saiful Azam Martinus Abdullah (Malaisie)

Anna M. C. Masinja (Zambie)

101. À la 2^e séance, le 8 avril 2013, le Forum a nommé Mario Ruales Carranza (Équateur) Président et Saiful Azam Martinus Abdullah (Malaisie) Rapporteur de la session.

D. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

102. À la 2^e séance, le 8 avril 2013, le Forum a adopté pour la session l'ordre du jour provisoire suivant (E/CN.18/2013/1/Rev.1) :

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et dans la réalisation des quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts.
4. Contributions régionales et sous-régionales.
5. Les forêts et le développement économique :
 - a) Produits et services forestiers;
 - b) Programmes forestiers nationaux et autres politiques et stratégies sectorielles;
 - c) Atténuation des risques liés aux catastrophes et des conséquences de celles-ci;
 - d) Bienfaits des forêts et des arbres pour les populations urbaines.
6. Questions nouvelles.
7. Débat multipartite.
8. Renforcement de la coopération et de la coordination des politiques et programmes, en ce compris la formulation de nouvelles orientations pour le Partenariat de collaboration sur les forêts.
9. Moyens de mise en œuvre d'une gestion durable des forêts.
10. Fonds d'affectation spéciale du Forum.
11. Questions diverses.
12. Dates et lieu de la onzième session du Forum.
13. Ordre du jour provisoire de la onzième session du Forum.
14. Adoption du rapport du Forum sur les travaux de la dixième session.

103. Toujours à la 2^e séance, après une déclaration du Président, le Forum a également approuvé l'organisation des travaux de la session, qui était présentée dans un document officiel en anglais uniquement.

104. À la 11^e séance, le 12 avril, le Président a fait une déclaration dans laquelle il mentionnait les travaux conduits par le Forum pendant la première semaine de sa dixième session, et exposait la procédure de préparation et de distribution des projets de résolutions à soumettre aux groupes de travail pendant les débats de la deuxième semaine de la session.

E. Création de groupes de travail et désignation de leurs coprésidents

105. À la 2^e séance, le 8 avril 2013, le Président a informé le Forum de la création de deux groupes de travail.

106. Le Groupe de travail 1 était coprésidé par les Vice-Présidentes Shulamit Davidovich (Israël) et Anna M. C. Masinja (Zambie), et devait examiner le thème principal de la session au titre du point 5 de l'ordre du jour (Les forêts et le développement économique); le point 3 (Évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et dans la réalisation des quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts); le point 4 (Contributions régionales et sous-régionales); et le point 8 (Renforcement de la coopération et de la coordination des politiques et programmes, en ce compris la formulation de nouvelles orientations pour le Partenariat de collaboration sur les forêts), et mener les débats et les négociations sur un projet de résolution concernant les points de l'ordre du jour dont il était saisi.

107. Le Groupe de travail 2 était coprésidé par les Vice-Présidents Srećko Juričić (Croatie) et Saiful Azam Martinus Abdullah (Malaisie) et devait examiner les points 6 (Questions nouvelles) et 9 (Moyens de mise en œuvre d'une gestion durable des forêts) de l'ordre du jour et mener les débats et négociations concernant les points de l'ordre du jour dont il était saisi.

108. À la 12^e séance, le 16 avril 2013, le Président a informé le Forum que le point 10 de l'ordre du jour (fonds d'affectation spéciale du Forum) avait été assigné au Groupe de travail 2.

F. Clôture de la dixième session du Forum

109. À la 14^e séance, le 19 avril 2013, les représentants de l'Irlande (au nom de l'Union européenne et de la Croatie en tant que pays adhérent), de Fidji (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) et des États-Unis ont fait des déclarations.

110. À la même séance, Mahir Küçük, Sous-secrétaire adjoint au Ministère turc des eaux et forêts, a fait une déclaration.

111. À la même séance également, la Directrice du secrétariat du Forum a fait une déclaration.

112. Toujours à la même séance, le Président a fait une déclaration dans laquelle il a prononcé la clôture de la session.

Annexe I

Liste de documents

<i>Cote du document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre</i>
E/CN.18/2013/1/Rev.1	2	Ordre du jour provisoire annoté
E/CN.18/2013/2	3	Rapport du Secrétaire général sur l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et dans la réalisation des quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts
E/CN.18/2013/2/Add.1	3	Rapport du Secrétaire général sur l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et dans la réalisation des quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts
E/CN.18/2013/3	4	Rapport du Secrétaire général sur les contributions régionales et sous-régionales
E/CN.18/2013/4	5	Rapport du Secrétaire général sur les forêts et le développement économique
E/CN.18/2013/5	5	Rapport du Secrétaire général intitulé « Les forêts et le développement économique : conclusions et recommandations permettant d'aborder ces enjeux importants »
E/CN.18/2013/6	6	Rapport du Secrétaire général intitulé « Arrangement international sur les forêts, programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 et document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable : liens et incidences »
E/CN.18/2013/7	7	Note du secrétariat sur le dialogue multipartite
E/CN.18/2013/7/Add.1	7	Rapport du Secrétaire général intitulé « Les forêts et le développement économique : document d'analyse présenté par les grands groupes »
E/CN.18/2013/8	8	Rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coopération et la coordination des politiques et des programmes
E/CN.18/2013/9	8	Note du secrétariat intitulée « 2011, Année internationale des forêts : activités : tendances et enseignements »
E/CN.18/2013/10	8	Rapport du secrétariat sur le cadre 2011 et 2012 du Partenariat de collaboration sur les forêts
E/CN.18/2013/11	9	Rapport du Secrétaire général sur les moyens de mise en œuvre d'une gestion durable des forêts

<i>Cote du document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre</i>
E/CN.18/2013/12	9	Rapport sur la deuxième réunion du Groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur la mobilisation de fonds en faveur des forêts
E/CN.18/2013/13	10	Note du secrétariat sur le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui du Forum des Nations Unies sur les forêts
E/CN.18/2013/14	5	Lettre datée du 1 ^{er} février 2012, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de l'Indonésie et du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies
E/CN.18/2013/15	5	Lettre datée du 19 décembre 2012, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de l'Ukraine et de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies
E/CN.18/2013/16	5	Lettre datée du 27 février 2012, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies
E/CN.18/2013/17	5	Lettre datée du 4 mars 2013, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents du Vietnam et des Pays-Bas auprès de l'Organisation des Nations Unies,
E/CN.18/2013/INF/1		Note by the secretariat on information for participants
E/CN.18/2013/INF/2		List of participants

Annexe II

Résumés des tables rondes parallèles

A. Table ronde 1 : les forêts et le développement économique

1. La table ronde 1 était coprésidée par Alhaji Inusah Fuseini, Ministre des ressources foncières et naturelles du Ghana, et Arvids Ozols, Secrétaire d'État adjoint au Ministère de l'agriculture de la Lettonie.

2. La principale intervenante, Uma Lele, a ouvert les débats consacrés aux forêts et au développement économique. Elle a relevé quelques tendances générales positives, notamment :

- Un ralentissement du rythme de déboisement dans de nombreux de pays;
- Une augmentation du couvert forestier et du nombre d'arbres situés hors des forêts; et
- Un recours accru au principe du paiement pour les services rendus par les écosystèmes.

3. M^{me} Lele a aussi fait observer que ces progrès étaient pour une bonne partie le fait des pays qui avaient engagé une action à l'échelle tant nationale que locale. Les forêts étaient étroitement liées à d'autres secteurs comme l'agriculture, l'eau, l'énergie et les transports. L'intervenante a souligné que l'on avait absolument besoin de données plus complètes sur les ressources forestières pour mettre en œuvre des politiques de gestion durable des forêts et financer ces politiques.

4. Des représentants des États suivants ont participé aux débats : Argentine, Irlande (au nom de l'Union européenne), Bélarus, Canada, Grenade, Israël, Malaisie, Inde, Finlande, Soudan, Iran (République islamique d'), Lesotho, Ouganda, Jamaïque et Turquie.

5. Les discussions ont permis de dégager les principaux points suivants :

a) Les forêts, les arbres situés hors des zones forestières et la gestion durable des forêts contribuent pour une part déterminante au développement économique, à la promotion d'une économie verte et de moyens de subsistance respectueux de l'environnement ainsi qu'à la satisfaction des besoins essentiels des populations tributaires de la forêt;

b) Les forêts et les arbres offrent des avantages directs et indirects à tous les niveaux et contribuent à l'allègement de la pauvreté, l'amélioration de la sécurité alimentaire ainsi qu'à la production d'énergie;

c) Les pays sont en train de prendre toute une série de mesures visant à assurer la gestion durable des forêts et à faire en sorte que celles-ci puissent contribuer pleinement à la recherche de modes de développement et de moyens de subsistance durables.

6. On a en outre constaté que les pays font face à des problèmes non négligeables, comme :

a) Le manque de données relatives à la valeur non monétaire des forêts et de produits tels que les produits forestiers non ligneux, qui sont importants pour les

populations tributaires de la forêt et procurent des revenus aux communautés rurales;

b) Le fait que les systèmes de comptabilité nationale ne tiennent pas pleinement compte de la valeur des forêts et de leur contribution à l'économie nationale;

c) Les pressions intenses que d'autres secteurs comme l'agriculture, l'énergie et les transports exercent sur les forêts et l'absence d'une coordination intersectorielle qui permettrait de répondre à des demandes concurrentes;

d) La dépendance des populations rurales et urbaines à l'égard du bois de feu;

e) Les effets que les changements climatiques, les phénomènes climatiques extrêmes et les catastrophes naturelles ont sur les forêts; et

f) L'impact qu'a la récession économique mondiale sur le secteur forestier.

7. Les intervenants ont affirmé qu'il existait différents moyens de remédier à ces difficultés, par la voie notamment :

a) De données et d'informations de meilleure qualité sur la valeur non monétaire des forêts et la valeur marchande des produits forestiers non ligneux, ainsi que sur les avantages que procurent ces ressources (services rendus par les écosystèmes, emplois en rapport avec les forêts, etc.);

b) D'investissements accrus du secteur privé dans le secteur forestier et dans le domaine de la gestion durable des forêts;

c) D'innovations technologiques et de travaux de recherche-développement, en particulier ceux qui visent à promouvoir le développement rural;

d) D'une diversification des produits forestiers et des marchés nationaux et internationaux où ces articles sont écoulés et des innovations apportées à ces domaines;

e) D'un resserrement des liens de coopération financière, technique et scientifique, d'un renforcement des capacités et de l'échange d'informations aux niveaux régional et international, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud; et

f) D'une amélioration de la gouvernance et de la coordination intersectorielle à tous les niveaux.

B. Table ronde 2 : document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, programme des Nations Unies pour le développement après 2015 et l'arrangement international sur les forêts

8. La deuxième table ronde tenue au niveau ministériel a été consacrée à des échanges de vues relatifs aux liens qui existaient entre la onzième session du Forum qui a eu lieu en 2015, l'arrangement international sur les forêts, le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et le programme des Nations Unies pour le développement après 2015. La réunion était coprésidée par

Jean-Pierre Thébault, Ambassadeur pour l'environnement du Ministère des affaires étrangères de la France, et Luiz Alberto Figueiredo Machado, Secrétaire général adjoint à l'environnement, à l'énergie, à la science et à la technologie du Ministère des affaires étrangères du Brésil. Avant l'ouverture des débats, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a fait un discours liminaire qui a donné lieu à des échanges enrichissants entre les participants et amené les pays et les organisations régionales à formuler des recommandations relatives au thème de la table ronde. On trouvera ci-après un résumé des principales propositions avancées et questions soulevées durant la table ronde.

1. Importance des forêts

9. Les forêts fournissent des biens multiples et des services nombreux et essentiels pour les habitants du monde entier et sont d'importance décisive pour le développement durable. Elles apportent une contribution importante à la solution des problèmes mondiaux, complexes et liés entre eux, du développement économique et social, de l'élimination de la pauvreté, de la durabilité environnementale, de l'énergie, de l'eau, de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à celui-ci. Elles sont aussi d'une importance vitale pour la subsistance des populations locales et autochtones, et renferment une bonne partie de la diversité biologique de notre planète.

2. Liens entre le programme des Nations Unies pour le développement après 2015, le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et l'arrangement international sur les forêts

10. Le programme des Nations Unies pour le développement après 2015, le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et l'arrangement international sur les forêts sont étroitement liés entre eux. Compte tenu de la contribution importante qu'elles apportent au développement durable, les forêts doivent figurer en bonne place dans le programme des Nations unies pour le développement après 2015, les objectifs de développement durable et d'autres textes pertinents issus de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. La dixième session du Forum offre une excellente occasion de signifier très clairement aux acteurs qui animent ces processus qu'ils doivent intégrer la question des forêts à leurs travaux. Afin de tirer le meilleur parti possible de l'intérêt que ces processus présentent dans l'optique des forêts, et de pouvoir prendre des décisions avisées lors des discussions multilatérales sur les politiques forestières qui auront lieu à la onzième session du Forum, on a avancé plusieurs propositions, dont les suivantes :

- a) Définir un objectif de développement durable pluridisciplinaire qui soit centré sur l'agriculture durable, la terre, l'eau et les forêts, et tienne compte des aspects intersectoriels et des avantages multiples des forêts ainsi que de leurs corrélations avec l'élimination de la pauvreté;
- b) Définir un objectif de développement durable qui soit axé sur les ressources naturelles renouvelables;
- c) Définir un objectif de développement durable qui soit centré sur les forêts;

d) Renforcer l'arrangement international sur les forêts actuel, notamment l'instrument juridiquement non contraignant sur tous les types de forêts, en le rendant juridiquement contraignant, tout en développant les capacités du Forum et de son secrétariat, en vue de remédier aux lacunes existantes et de répondre aux besoins des pays.;

e) Convenir d'un instrument juridiquement contraignant sur les forêts, conçu sur le modèle de l'instrument non contraignant actuel;

f) Créer un mécanisme de financement spécialisé tel qu'un fonds mondial pour les forêts, afin de fournir un financement complémentaire aux pays et de renforcer les capacités nationales;

g) Créer un groupe d'experts spécialisé chargé d'examiner toutes les options envisageables pour l'arrangement international sur les forêts, en tenant compte des discussions qui auront lieu dans le cadre des deux autres processus (examen de la suite donnée au document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, d'une part, et, d'autre part, au programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015) en demandant à ce groupe d'adresser des recommandations au Forum à sa onzième session;

h) Organiser d'autres réunions et manifestations sur la question (initiatives nationales, etc.); et

i) renforcer les partenariats régionaux et sous-régionaux qui sont déjà en place.

3. Considérations importantes

11. Lors de l'examen des liens qui existent entre le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015, le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et l'arrangement international sur les forêts, l'accent a été mis sur les principaux aspects suivants :

a) Droits souverains des pays sur leurs ressources naturelles;

b) Principe des responsabilités communes mais différenciées des pays;

c) Nécessité d'allouer des fonds supplémentaires aux pays, de leur fournir de la technologie et de développer leurs capacités;

d) Nécessité de coordonner et d'harmoniser les travaux que le Forum et les autres processus consacrent à la question;

e) Nécessité de ne pas préjuger des conclusions de l'examen de la suite donnée au programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 et au document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable;

f) Examen des travaux menés au titre d'autres conventions en rapport avec les forêts, comme la Convention sur la diversité biologique et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Annexe III

Résumé du Dialogue interactif de haut niveau avec les chefs des organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts

1. Le débat de haut niveau avec les ministres du Partenariat de collaboration sur les forêts a eu lieu le mardi 9 avril 2013. Y ont pris part les chefs des organisations membres du Partenariat suivantes : Centre pour la recherche forestière internationale, Convention sur la diversité biologique, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Fonds pour l'environnement mondial, Organisation internationale des bois tropicaux, Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles, Union internationale des instituts de recherches forestières, Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Centre mondial d'agroforesterie et Banque mondiale. Les débats ont été animés par la Directrice du secrétariat du Forum. Le dialogue visait à donner aux chefs des organisations et organismes membres du Partenariat de collaboration sur les forêts la possibilité d'échanger des vues sur les questions suivantes : les forêts et le développement économique; le financement de la gestion des forêts; les relations entre les forêts et les autres secteurs; et les forêts, la suite donnée à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et le programme de développement pour l'après-2015.

2. Le représentant du Centre mondial d'agroforesterie a proposé trois façons d'aborder la question des forêts et du développement économique, à savoir remédier au manque de données relatives aux produits et aux services forestiers, tester les différents mécanismes de rémunération des services rendus par les écosystèmes et publier des guides et des manuels. L'orateur a souligné qu'il était important de trouver des moyens d'utiliser les forêts et de conserver la biodiversité qui soient les plus efficaces et les moins destructeurs possibles, en tenant compte des relations entre les forêts et d'autres secteurs.

3. Le représentant du Fonds mondial pour l'environnement a fait observer qu'en matière de financement de la gestion des forêts, il n'existait pas de solution unique. L'environnement était un des fondements du développement durable. Aussi était-il important de prendre en compte les trois volets de ce type de développement, dont les arbres constituaient l'élément central. L'intervenant a noté que les donateurs tenaient beaucoup à ce que les forêts jouent un rôle central dans plusieurs des secteurs auxquels elles étaient intégrées.

4. Le représentant de l'Union internationale des instituts de recherches forestières a souligné qu'il était nécessaire d'adopter une approche globale de la question des forêts et du développement agricole.

L'orateur a recensé différents éléments qui faisaient obstacle à la prise en compte des forêts dans le contexte du développement économique. Tout d'abord, le produit intérieur brut (PIB) ne permettait pas d'apprécier pleinement la valeur des forêts. Il mesurait les flux de biens marchands mais ne tenait nullement compte des stocks. En outre, on savait peu de choses sur la contribution des forêts au développement économique. Certaines études montraient que cet apport pouvait

représenter jusqu'à 25 % du total des revenus des ménages ruraux, mais ces données n'avaient, pour la plupart, pas été vérifiées. Enfin, les décideurs considéraient les forêts davantage comme un problème à résoudre et que comme une solution.

5. Le représentant de l'Organisation internationale des bois tropicaux a fait remarquer que comme on n'avait pas recueilli de données sur le rôle et la contribution des forêts et des produits forestiers non ligneux, notamment les bienfaits de la diversité biologique et les services rendus par les bassins versants, la foresterie n'était pas considérée comme un mode d'utilisation des sols compétitif.

6. Le représentant du Programme des Nations Unies pour l'environnement a fait remarquer que le principe de l'économie verte, dont le PNUE se faisait le champion depuis des années avait fini par être accepté. Il fallait faire des forêts l'élément central d'un mode de croissance écologique, et veiller à ce que l'initiative REDD+ (réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement et renforcement du rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'accroissement des stocks de carbone forestier) et l'économie verte se renforcent mutuellement.

7. Le représentant de l'Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles a souligné qu'il était nécessaire de mesurer à leur juste valeur les services que rendaient les forêts et d'incorporer ces données aux statistiques nationales.

8. Le représentant de la Banque mondiale a déclaré que les travaux que son organisation consacrait aux forêts étaient ciblés sur les facteurs susceptibles de contribuer à un élargissement du couvert forestier et sur la mobilisation de ressources financières aux fins de la gestion des forêts. Il importait d'améliorer la gouvernance forestière (propriété des arbres et lutte contre l'exploitation forestière illégale), et de tenir compte du pouvoir des marchés, tels que les marchés de bois de feu qui pouvaient servir à financer la gestion durable des forêts.

9. Le représentant du secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique a insisté sur le rôle des écosystèmes arides et sur la nécessité de réaffirmer ce rôle dans le programme de développement pour l'après-2015.

10. Le représentant du secrétariat de la Convention sur la diversité biologique a lui aussi insisté sur la nécessité d'examiner la suite donnée au processus de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et aux textes qui en sont issus, la Convention n'ayant pas suffi pour que l'objectif de 2010, à savoir ralentir la perte de diversité biologique, soit atteint. Cet échec tient en partie au fait que l'action menée s'est cantonnée à la biodiversité prise isolément. Il fallait au contraire adopter une approche d'ensemble qui permette d'intégrer systématiquement la question de la conservation de la diversité biologique à toute activité et de s'attaquer aux facteurs à l'origine de la perte de cette diversité et aux rapports qui existent entre ces éléments et le bien-être de l'humanité. Agir en ordre dispersé empêche de tirer parti des avantages que procurent les écosystèmes.

11. Le représentant du Centre pour la recherche forestière internationale a réaffirmé que bon nombre des difficultés rencontrées étaient liées à l'isolement du secteur forestier, faisant notamment observer qu'il fallait établir un lien entre la question des forêts et celle des modes de subsistance et de la gouvernance et

examiner ces points dans le cadre de la mise en valeur des ressources naturelles. Le problème d'ordre institutionnel qui se posait était de savoir comment coopérer avec d'autres secteurs.

12. Le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a formulé des observations à propos de la suite donnée à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et au programme des Nations Unies pour le développement après 2015, affirmant notamment que les objectifs de développement durable offraient l'occasion d'adopter une approche globale de la question des forêts et du développement. Les forêts couvraient un tiers de la surface de la planète mais leur valeur n'était toujours pas pleinement reconnue. Grâce aux nombreux services qu'elles rendaient, elles apportaient une contribution appréciable à l'économie verte.

13. À l'issue des débats, le représentant de l'Irlande, s'exprimant au nom de l'Union européenne, a souligné que le Partenariat de collaboration sur les forêts avait jusque-là beaucoup aidé à mettre en évidence les progrès accomplis par le Partenariat au cours des dernières années. L'intervenant a fait remarquer que ce partenariat était une composante importante de l'arrangement international sur les forêts. L'Union européenne s'est félicitée des nombreux résultats auxquels il avait permis d'aboutir (augmentation du nombre d'États membres ayant fait rapport au Forum, etc.) et elle lui a demandé de poursuivre les efforts qu'il consacrait à la rationalisation des méthodes d'établissement des rapports relatifs aux forêts.

Annexe IV

Résumé du dialogue multipartite entre les États Membres, les grands groupes et les chefs des organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts

1. Le dialogue multipartite entre les États Membres, les grands groupes et les chefs des organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts a eu lieu le 10 avril 2013. Il a été ouvert par le Président du Forum, Mario Ruales Carranza (Équateur). Dans un exposé liminaire, la Directrice du secrétariat du Forum a rappelé que le Forum avait une tradition d'ouverture et de transparence et cherchait à offrir à toutes les parties prenantes la possibilité de participer activement et de présenter leurs vues sur les différents aspects des politiques publiques et des pratiques relatives à la gestion durable des forêts. Elle a engagé le Forum à réfléchir à des stratégies visant à renforcer la mobilisation et la participation de toutes les parties prenantes, y compris celles qui ne sont pas encore activement engagées dans ses activités, en particulier les organisations œuvrant dans le domaine des forêts qui représenteraient les entreprises et l'industrie, les universités et les autorités locales.

2. Durant les débats, qui ont été animés par Shashi Kant, de la Faculté de foresterie, de l'Université de Toronto, au Canada, un document de synthèse commun a été présenté par Peter deMarsh, de la Fédération canadienne des propriétaires de boisés et Coodonnateur des principaux grands groupes d'agriculteurs et de petits propriétaires de forêts, qui s'exprimait au nom de ces groupes.

3. Dans son exposé, M. deMarsh a jugé encourageant le fait que les questions forestières soient examinées sous un angle plurisectoriel. Cette forme de débat est importante pour les grands groupes dont les membres abordent les fonctions multiples des forêts dans une optique multidimensionnelle. L'orateur a affirmé que, si l'on voulait pouvoir gérer durablement les forêts, il était indispensable de remplir les conditions suivantes : reconnaître la pleine contribution des forêts; sensibiliser davantage les populations urbaines à l'importance des forêts; respecter et protéger les droits des collectivités locales; dispenser une formation et renforcer les capacités; garantir aux populations et aux petits exploitants un plein accès aux marchés; et s'assurer la pleine participation des femmes et des jeunes. Toutes ces conditions nécessitent un vigoureux effort de mobilisation. L'intervenant a aussi souligné que les gouvernements devaient cesser de voir dans les organisations de la société civile des adversaires dont les manœuvres devaient être déjouées, et de les considérer plutôt comme des partenaires, et vice versa. Le principal problème qui se pose est celui de l'aide financière à fournir pour assurer la participation effective des organisations de la société civile aux processus internationaux de concertation sur les forêts. Il a demandé aux gouvernements de coopérer au mieux avec les organisations de la société civile au niveau national.

4. Cécile Ndjebet, Présidente du Réseau des femmes africaines pour la gestion communautaire des forêts et Coordonnatrice pour le grand groupe des femmes, a fait remarquer que les femmes rurales et autochtones ne bénéficiaient pas de toute l'attention voulue. Elle a engagé les États Membres à s'attaquer au problème des régimes forestiers de manière à garantir aux femmes l'accès aux forêts, à mettre au point des mécanismes de financement spéciaux qui puissent aider les femmes à participer à de petites entreprises forestières, et s'attacher à renforcer les capacités

des réseaux de femmes afin de faciliter l'accès à l'information et d'améliorer la qualité de la participation.

5. Tolulope Daramola, Coodonnateur pour le grand groupe des enfants et des jeunes, a noté que dans de nombreux pays les possibilités qui s'offraient en matière de gestion forestière étaient limitées. Néanmoins, les jeunes et les enfants joueraient un rôle essentiel dans la recherche d'une croissance verte. Il a demandé au secrétariat du Forum d'intégrer le programme en faveur de la jeunesse aux travaux du Forum de façon à permettre l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme complet et efficace qui puisse bénéficier aux enfants et aux jeunes adultes. L'orateur a aussi engagé les États Membres à promouvoir l'équité et le transfert de connaissances entre les générations, en encourageant la participation des jeunes, et à mettre au point une stratégie mondiale de la jeunesse en faveur des forêts visant à accroître la participation des jeunes à la gestion durable des forêts.

6. Lambert Okrah, s'exprimant au nom du grand groupe des organisations non gouvernementales, a fait remarquer que, parmi des discussions qu'avaient eues les participants aux initiatives parrainées par des grands groupes qui s'étaient tenues au début de 2013, figurait un débat sur les systèmes de gouvernance et les entreprises locales.

7. Hubertus Samangun, Coodonnateur pour le grand groupe des peuples autochtones, a engagé le Forum à adopter une approche axée sur les droits de l'homme. En outre, évoquant l'allocation, aux populations autochtones, de fonds destinés à financer les forêts, il a invité le Forum à songer à s'inspirer du Programme de microfinancement du Fonds pour l'environnement mondial. Il a également demandé la création d'un groupe de travail qui s'occuperait tout particulièrement des connaissances traditionnelles relatives aux forêts.

8. Dans son exposé, Paul Opana, Coodonnateur pour les forêts du grand groupe des travailleurs et des syndicats, a affirmé qu'il était nécessaire de développer les ressources humaines si on voulait gérer durablement les ressources forestières et contribuer au développement socioéconomique. L'intervenant a aussi demandé que l'on procède à une évaluation approfondie de la contribution du secteur forestier au budget de l'État, tout en quantifiant les retombées économiques et les possibilités d'emploi tout au long de la filière forestière et d'approvisionnement en bois, en prenant en compte plusieurs sous-secteurs dont celui des produits forestiers non ligneux et des services environnementaux. M. Opana a aussi demandé que l'on réfléchisse à la possibilité de laisser les parties prenantes, notamment les entreprises associées à l'exploitation des ressources, réinvestir le secteur des activités de gestion forestière par la voie de mesures environnementales ou de taxes « vertes ».

9. Sim Heok-Choh, Coodonnateur du grand groupe de la communauté scientifique et technique, a déclaré que la science et la technologie contribuaient pour une part décisive au renforcement du rôle que jouaient les forêts dans la promotion du développement économique, et ce, en déterminant les causes et la nature des menaces découlant de l'activité humaine et des catastrophes naturelles qui pesaient sur les forêts, en étudiant toute la gamme des produits et des services forestiers ainsi que la contribution de ces éléments à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à ces changements; en recensant et en adaptant les connaissances traditionnelles qui peuvent aider à gérer durablement les forêts et servir à la conservation et à l'utilisation durables des ressources génétiques forestières; en améliorant et en facilitant l'accès à des technologies adaptées,

novatrices et écologiquement rationnelles et à des savoir-faire connexes à même de contribuer à la gestion durable des forêts et à une transformation efficace et rentable des produits forestiers au bénéfice des populations locales et autochtones et en favorisant le transfert de ces techniques et connaissances. L'intervenant a dit qu'il était nécessaire de soutenir la coopération scientifique et technique internationale et de renforcer le rôle d'intermédiaires que jouaient les réseaux régionaux et sous-régionaux dans les domaines suivants : obtention de moyens de financement; renforcement des mécanismes d'échange d'informations, notamment les bases de données régionales, les centres d'échange d'informations et les répertoires; efforts visant à encourager les échanges pratiques d'informations intersectorielles entre les chercheurs, les établissements de recherche, les décideurs, les spécialistes de la foresterie et les chefs d'entreprises spécialisées dans ce secteur; développement de la recherche en agroforesterie, ainsi que de l'enseignement et de la formation à cette discipline, en vue de s'attaquer aux problèmes de viabilité qui se posent dans le monde (utilisation des sols, moyens de subsistance, problèmes environnementaux, etc.) et de faciliter la création d'un environnement propice aux investissements du secteur privé dans les secteurs des sciences et de la technologie.

10. Ghan Shyam Pandey, Coodonnateur par intérim du grand groupe des agriculteurs et des petits propriétaires fonciers, a engagé le Forum à garantir les droits fonciers des peuples autochtones, des agriculteurs et des petits propriétaires forestiers.

11. Andrei Laletin, Coodonnateur pour le grand groupe des organisations non gouvernementales a affirmé, dans son exposé, que si après 17 ans de concertation sur les politiques forestières, le déboisement se poursuivait sans répit, malgré de très nombreuses mesures proposées, c'était en raison notamment d'un manque de volonté politique, d'une vision erronée de ce qu'étaient les forêts et du fait que l'on avait tendance à trop s'en remettre aux marchés pour trouver des solutions. L'orateur a dit craindre que la place privilégiée accordée aux initiatives REDD+ (réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement et renforcement du rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'accroissement des stocks de carbone forestier dans les pays en développement) n'ait des effets préjudiciables sur les populations qui risquaient de ne pas être suffisamment couvertes par les mesures de sauvegarde. Aussi était-il nécessaire de s'attaquer aux causes profondes de la déforestation, d'encourager les entreprises privées à réinvestir dans la gestion des forêts et de créer des mécanismes financiers qui soient accessibles aux petits exploitants et aux jeunes.

12. S'exprimant au nom du grand groupe des entreprises et de l'industrie, Jukka Halonen a demandé à tous les grands groupes de participer pleinement aux forums internationaux.

13. Lors des échanges de vues, les participants ont déclaré qu'il ne pouvait y avoir de gestion durable des forêts si les parties prenantes ne se concertaient pas en permanence, avec franchise, et de manière plus adaptée à tous les niveaux. Les politiques ne peuvent se concevoir sans la participation de ceux qui risquent d'être les touchés par leur impact. En même temps, on ne peut gérer durablement les forêts sans l'adhésion de toutes les parties concernées.

14. En conclusion, l'animateur du débat a souligné que pour que les processus engagés au titre du Forum soient dynamiques, il était indispensable de s'assurer la participation des grandes groupes. Il a poursuivi en affirmant qu'« il fallait tout à la fois prêcher la bonne parole et agir car c'était là le seul moyen d'avoir un impact sur les forêts ».

